



aix-marseille



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

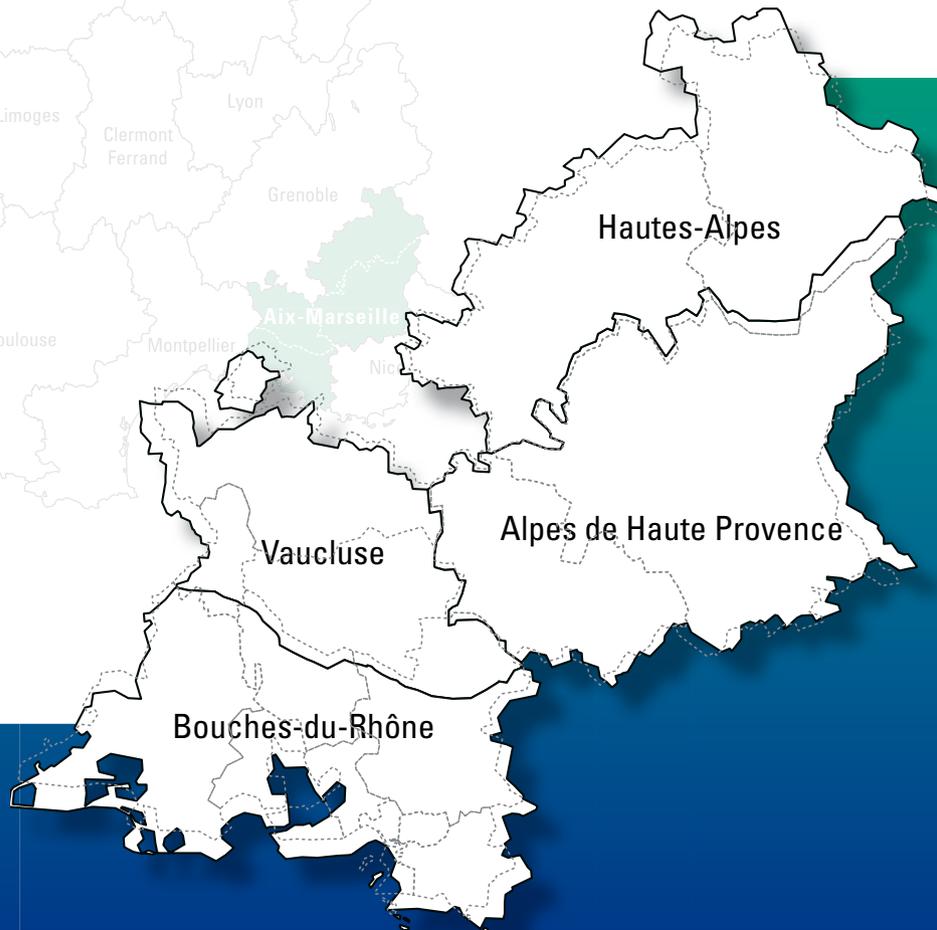
cadémie

projet 2011-2014

la route haute vers la réussite scolaire

académie d'aix-marseille

projet 2011-2014



sommaire

2011-2014 : la route haute vers la réussite scolaire 5

Ambition 1

faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues 11

- faire acquérir les connaissances et compétences définies dans le socle commun 12
 - à l'école et au collège, objectif « connaissances et compétences définies dans le socle commun »
 - au lycée, objectif « poursuite d'études et insertion professionnelle »
- des outils et ressources pour favoriser la réussite de tous les élèves 14
 - personnaliser les parcours d'apprentissage
 - développer l'usage du numérique
 - accompagner les enseignants dans le cadre d'une formation continue repensée
- évaluer les acquis réels des élèves 16
- objectifs de performance académique 19

Ambition 2

promouvoir l'égalité des chances par la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers 23

- connaître les publics concernés, afin de préciser des objectifs adaptés à leur situation 24
 - quels sont les publics concernés ?
 - mener chacun sur le chemin de la réussite
- favoriser l'égalité des chances 26
 - donner à chacun ses chances
 - d'autres dispositifs spécifiques...
- accompagner les équipes éducatives et les familles 30
- évaluer, pour toujours plus d'équité 31
- objectifs de performance académique 33

Ambition 3

favoriser et accompagner les parcours vers la qualification et l'insertion professionnelle	35
• accompagner les parcours tout au long de la scolarité	36
construire progressivement un parcours personnalisé	
motiver les élèves à poursuivre leurs études vers le supérieur	
• diversifier les voies de réussite par la fluidité des parcours	39
substituer la notion de parcours à celle de filière	
valoriser la compétence	
identifier les besoins pour élaborer des solutions adaptées à chaque étape du parcours	
conjuguer toutes les voies d'accès à la certification	
• adapter l'offre de formation à la construction des parcours	42
adapter l'offre de formation dans le secondaire	
optimiser les moyens mis à la disposition des parcours	
mieux répartir les parcours dans le supérieur	
• diplômer davantage à chaque niveau d'études, pour favoriser l'insertion professionnelle	45
la situation de notre académie au regard des objectifs nationaux et européens	
l'orientation en fin de troisième et de seconde générale et technologique	
augmenter le taux de qualification dans le supérieur	
• objectifs de performance académique	47

Ambition 4

assurer la sérénité de la vie scolaire	49
• développer chez les élèves l'initiative, l'autonomie, le sens de la responsabilité et de la vie collective	50
• assurer la sérénité et la sécurité de la vie dans l'établissement	51
le règlement intérieur, un outil éducatif	
réduire et traiter les phénomènes d'absentéisme en milieu scolaire par une prévention adaptée	
réduire et traiter les actes de violence en milieu scolaire en améliorant la prévention et la prise en charge des élèves concernés	
• promouvoir la santé des élèves	54
une politique de prévention de la santé des élèves	
la prévention de la souffrance psychique des enfants et des adolescents	
• objectifs de performance académique	56

Ambition 5

mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire	59
• construire des partenariats pour quels objectifs ? avec quelles modalités d'action ?	60
• l'impact des partenariats dans l'établissement faire de la découverte du monde économique un élément de culture générale et d'aide à l'orientation développer les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger inscrire l'ouverture dans le projet d'établissement	64
• l'impact des partenariats sur la formation sur l'offre de formation sur l'information et la formation des personnels	66
• objectifs de performance académique	69

Ambition 6

moderniser la gestion académique au service des objectifs pédagogiques et éducatifs	71
• améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines la gestion individuelle la gestion collective améliorer le pilotage académique par la contractualisation avec les établissements	72
• les divers leviers à disposition rendre la politique académique de formation plus efficiente renforcer l'usage du numérique pour informer et structurer les actions académiques améliorer la lisibilité de la communication institutionnelle de l'académie	77
• objectifs de performance académique	81
documents et liens utiles	84

la route haute vers la réussite scolaire

2011-2014

Ce document présente le projet de l'académie d'Aix-Marseille pour la période 2011-2014 dans l'enseignement scolaire et supérieur. L'évolution du projet d'académie était nécessaire du fait de l'évolution concomitante de la politique éducative au fil des ans. S'appuyant sur un état des lieux dont on trouvera les éléments dans plusieurs publications¹ et sur les résultats de l'action académique dans la période 2007-2010, il organise les ambitions prioritaires de l'académie pour la nouvelle étape 2011-2014, en fixe les objectifs précis et préconise les modalités d'actions adéquates.

Ce document vise à affirmer la clarté d'un cap, le « fil rouge » d'une ambition : dessiner la route haute de la réussite scolaire dans une académie qui doit poursuivre le chemin déjà parcouru pour l'atteindre. Des évolutions positives ont déjà pu être mesurées depuis 2007, depuis la mise en route du précédent projet d'académie, comme on peut le constater notamment avec le rapport annuel de performance 2007-2009, qui dresse un bilan de l'action académique de cette période.

■ Un certain nombre de cibles fixées en 2009 ont été atteintes, voire dépassées, par exemple celles concernant la proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences attendues en français et en mathématiques ; le taux de retard à l'entrée en sixième, notamment pour les élèves en réseau Ambition réussite ; le « traitement » du handicap, tant en ce qui concerne l'accompagnement et la scolarisation des élèves handicapés qu'en matière de formation consacrée à la spécialisation des personnels se consacrant à la grande difficulté ou au handicap ; le taux de redoublement en sixième et en seconde ; la part d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) issus de familles appartenant aux professions et catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées...

■ D'autres cibles ont progressé favorablement sans que l'académie atteigne les objectifs fixés, comme c'est le cas pour la diminution du taux de redoublement en cours préparatoire (CP) et en CM1 ; les taux d'accès au baccalauréat (toutes séries) ; le nombre d'élèves détenteurs d'une licence sportive... ou les cibles fixées

¹ Cf. L'Etat de l'académie (publication annuelle) et le rapport annuel de performance académique, notamment celui couvrant la période du précédent projet d'académie.

(de façon très volontariste), comme pour la proportion d'élèves des classes de terminale scientifique et technique ; le nombre d'élèves apprenant l'allemand...

■ D'autres domaines restent à surveiller, notamment le taux d'accès au baccalauréat technologique ; la proportion, parmi les bacheliers généraux, d'élèves de familles appartenant aux PCS défavorisées – et ce, malgré une forte hausse en 2008 – ; le taux de poursuite d'études – malgré une hausse importante en 2008 – et le taux d'accès à l'emploi des jeunes de plus de 16 ans...

Ces réussites, ces difficultés, ces échecs relatifs sont à l'image de notre région qui, dans certains domaines, parvient à inventer un modèle nouveau de développement mais, pour d'autres, est toujours guettée par les ornières du passé. On peut continuer de comparer la situation régionale du début de ce siècle avec celle des années 1970, comme dans le précédent projet d'académie : la région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA) est toujours aussi peu riche (par exemple en terme d'indice du PIB par habitant), toujours aussi fortement marquée par l'évolution de la situation sociale (accroissement et concentration des taux de chômage, taux très élevés et croissants de bénéficiaires des *minima* sociaux), subissant les effets de migrations démographiques accroissant les écarts économiques et sociaux et toujours caractérisée par une forte proportion de jeunes... Le processus de croissance démographique s'y

révèle ainsi à la fois paupérisant et source de contrastes et de disparités croissants sans que les politiques adoptées tant par l'Etat que par les collectivités ne parviennent à suivre à temps une telle évolution. De là les autres caractéristiques bien connues de l'académie en termes de taux d'encadrement, de taux de remplissage des structures, d'état de certains équipements, de pourcentage de boursiers, de collèges classés Ambition réussite...

Ce rappel doit être fait, non pour fournir des alibis commodes à des performances qui peuvent sembler moyennes, mais pour mieux tenir compte de la situation réelle de l'académie et des effets subjectifs provoqués par l'intériorisation d'une paupérisation croissante, afin de mieux y remédier en inventant une nouvelle culture scolaire adéquate. Il permet aussi de juger plus objectivement du mode de gestion des moyens alloués. Par ailleurs, même en concentrant le regard sur la période récente, l'amplitude des contrastes ne peut être sous-estimée. Pour parler en statisticien, le problème de l'académie réside moins dans ses valeurs moyennes que dans l'importance de ses écarts-types et des effets de distribution qu'elle engendre. On ne comprend pas la réalité académique si on ne prend pas en compte ce contraste permanent, cette proximité partout présente de la difficulté, qui alimentent bien des fantasmes en matière de comportement scolaire mais aussi social, voire politique.

Mais il faut surtout trouver dans l'analyse lucide de cette réalité académique le ressort d'une ambition toujours aussi forte. S'il y a en effet un magnifique défi à relever pour l'éducation, c'est bien celui qui consiste à démontrer en actes et en résultats qu'elle rompt avec une sorte de résignation collective trouvant trop facilement sa justification dans un déterminisme sommaire, qu'elle est à nouveau capable de dessiner des horizons pour ceux qui en ont le plus besoin, et, à travers eux, pour l'académie toute entière.

Si, suivant J. Rawls, la pratique de la justice sociale consiste à élever au plus haut possible le niveau éducatif des élèves les plus en difficulté dans leurs apprentissages, alors la Provence, terre ô combien privilégiée pour son ciel, ses lieux et ses couleurs, est aussi terre privilégiée pour relever un tel défi, à quelques conditions simples toutefois, dont les pratiques individuelles et collectives doivent désormais s'imprégner : que les objectifs désignés soient rigoureusement et volontairement visés et constituent le cap permanent de l'action ; que le double souci d'efficacité et de justice sociale soit assumé par tous les acteurs ; que les arbitrages de tous niveaux et les plans d'action correspondants en portent toujours la trace ; que le combat contre l'échec scolaire prime en permanence sur toute autre considération.

J. Habermas écrivait qu'on ne peut lutter contre la violence qu'avec une conscience de soi en paix.

L'académie progressera sur la route haute de la réussite scolaire si elle atteint, dans le cadre de ce projet, cette conscience de soi, en paix parce qu'elle aura réuni les conditions de la meilleure action possible.

De là la nécessité d'un projet partagé le plus largement possible et la démarche volontairement progressive qui a abouti au présent document.

Elle a consisté, au long de l'année précédente, à dresser le bilan des actions entreprises au regard des objectifs et des cibles fixées dans le précédent projet, à restructurer notre pensée pour établir un cap stratégique pour les prochaines années, dont ce document permet l'appropriation collective.

La direction choisie n'a pas été remise en cause : toutes les ambitions présentées dans ce projet n'ont de sens que par rapport à la notion de réussite des élèves, à l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettent d'atteindre cette réussite.

Ce cap stratégique académique s'appuie sur les objectifs nationaux tels que formulés par les grands textes de référence et les projets annuels de performance nationaux (PAP), transposés dans les projets annuels de performance académique (PAPA) qui tiennent compte du contexte singulier de l'académie ; ce cap stratégique est relayé dans les circonscriptions et les établissements, vers les personnels, par les projets de circonscription (PAPCir) et les projets annuels de performance des établissements (PAPeT).

Présentés et discutés à une large échelle, auprès des établissements, des différents partenaires de l'académie, puis du conseil académique de l'éducation nationale (CAEN), les PAPA fournissent donc aux établissements les références pour construire le noyau dur de leurs propres projets – les PAPeT – dont l'élaboration elle-même a permis de consolider les PAPA et de bâtir autour d'eux le présent projet d'académie. Cette architecture est certes complexe, mais elle constitue en même temps le gage indispensable d'une action collective susceptible de suivre un cap cohérent, le gage indispensable de l'efficacité recherchée.

Dans cette perspective, le projet est construit autour de **six ambitions** qui s'articulent aisément et reposent chacune sur des objectifs précis, mesurables et évaluables, en écho aux PAPA.

De manière imagée, on pourrait décrire ces six ambitions comme autant de planètes en orbite autour du « soleil » de la réussite scolaire. Comme dans notre galaxie terrestre, ces six planètes trouvent leurs principes moteurs, leurs rapports mutuels et leur cohérence cosmologique dans leur relation avec le « soleil ». C'est lui qui leur donne sens, mais la galaxie ne peut exister qu'à travers l'interaction de ces différents corps. Les divers croisements entre les ambitions, signalés dans les pages de ce document par des renvois à d'autres chapitres, témoignent de cette interaction. De même, il

est quelquefois difficile de parler d'un objectif dans une ambition sans qu'il ne soit étroitement lié aux objectifs fixés dans une autre ambition.

La première ambition concerne les **apprentissages, les connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves**. C'est à la fois le cœur et le but ultime de la mission scolaire, le domaine où doit régner l'efficacité pédagogique, mais aussi celui où la vigilance en matière de justice sociale est essentielle. Faire acquérir des connaissances et des compétences ne passe plus seulement par l'enseignement et la pédagogie différenciée « traditionnels » ; l'**accompagnement personnalisé de tous les élèves** est devenu la tâche pédagogique majeure, de même que **le numérique** doit désormais être un outil pédagogique d'usage quotidien. Ce sont les conditions nécessaires pour favoriser la réussite scolaire des élèves sur le long terme, la garantie de l'« enseignement durable » que j'évoquais dans le précédent projet d'académie.

La deuxième ambition fait de l'**égalité des chances** et de la justice sociale – ou, si l'on préfère, de l'équité face aux disparités, voire aux inégalités qui caractérisent les publics accueillis par l'école – un objectif scolaire en soi. En effet, dans une académie marquée par de très nombreux et très importants contrastes économiques, sociaux et culturels, il importe que l'école fasse la preuve de sa capacité à surmonter de tels contrastes, de façon à

ce que la réussite scolaire ne soit pas seulement le reflet de la réussite sociale, mais qu'elle en soit de nouveau l'instrument.

Cette deuxième ambition se préoccupe donc plus particulièrement **des conditions de réussite scolaire et de poursuite d'études des élèves en zone difficile (en éducation prioritaire notamment) et des élèves à besoins éducatifs particuliers**. Elle souligne les modalités d'action, les outils et ressources mis à disposition des équipes éducatives, mais aussi des élèves et de leur famille.

La troisième ambition rassemble les objectifs relatifs à **l'orientation** ainsi qu'à **l'offre de formation et de certification**, outil indispensable pour donner une réalité opérationnelle aux deux premières ambitions.

Elle met l'accent sur la **notion de parcours**, dans toutes ses dimensions de souplesse, de fluidité, de variabilité et de continuité dans la diversité. Pour atteindre les objectifs de cette ambition, un **accompagnement individualisé et personnalisé des élèves** s'impose, de même qu'il importe de considérer les questions d'orientation et de certification comme faisant partie intégrante des apprentissages, des connaissances et compétences à acquérir.

La quatrième ambition concerne **l'indispensable sérénité et sécurité de la vie quotidienne dans les établissements**, condition évidente de la réussite, mais aussi preuve indiscutable de la capacité des différentes

communautés éducatives à porter un projet partagé, générateur de cette conscience de soi en paix évoquée plus haut. Un établissement rassemblé autour d'un projet débattu et largement partagé est toujours plus fort face aux difficultés et les troubles de la vie scolaire ne sont souvent que les symptômes d'une absence de stratégie explicite et partagée. La sérénité de la vie de l'établissement est en effet **l'affaire de tous**, non seulement des personnes qui font vivre l'établissement (et qui y vivent) au quotidien, mais également **en impliquant ses partenaires** proches et moins proches (familles, institutions, associations...).

Par ailleurs, la sérénité est également la base même de la réussite des élèves, car elle pose le cadre d'un travail scolaire efficient de leur part.

La cinquième ambition concerne la façon dont l'académie, par ses **ouvertures à de nombreux partenariats**, peut consolider ses assises, élargir ses perspectives et, par là même, améliorer encore l'efficacité et l'équité de son action. Elle concerne plusieurs domaines essentiels aujourd'hui : celui de l'anticipation raisonnée de l'insertion professionnelle, qu'elle soit proche ou lointaine, et donc de la découverte progressive et concrète de l'univers des métiers et des professions ainsi que des réalités à venir du monde du travail ; celui de l'éducation artistique et culturelle, renfort d'autant plus indispensable aux apprentissages que ce domaine révèle souvent les plus fortes inégalités

sociales ; celui de l'ouverture au monde sans laquelle l'éducation ne pourrait atteindre ses buts universels, ne pourrait préparer les élèves à vivre dans le monde « interactif » actuel – interactivité qu'il ira se renforçant – et leur ouvrir les yeux au-delà de leurs frontières les plus familières.

Ces trois directions d'ouverture sont d'ailleurs souvent amenées à s'imbriquer, comme par exemple lorsque des élèves de lycée professionnel partent en stage de formation dans une entreprise à l'étranger pour compléter, dans un autre pays, dans une autre langue, la connaissance et la compétence d'un geste professionnel à dimension artistique. La richesse de cette expérience est également proposée aux enseignants dans le cadre du dispositif Jules Verne.

Par ailleurs, tout comme il importe d'associer nos partenaires proches pour parvenir à la sérénité de la vie quotidienne dans les établissements, de même l'école ne peut plus envisager de former seule les jeunes qui lui sont confiés au monde multiforme d'aujourd'hui et de demain, sans l'expertise nécessaire de nos partenaires professionnels, culturels ou d'autres pays.

La sixième ambition enfin concerne l'effort d'organisation et de modernisation que doit accomplir l'académie pour mieux assumer collectivement les ambitions précédentes, pour mettre la gestion au service des objectifs pédagogiques et éducatifs. C'est aussi dans l'efficacité et l'équité de la gestion des différents moyens et modes

d'organisation que l'académie trouvera à tout moment et quelles qu'en soient les contraintes les meilleurs chemins de la réussite recherchée. Pour ce faire, l'académie s'attache à accroître et renforcer l'accompagnement individualisé des personnels tout au long de leur vie professionnelle, tant en ce qui concerne les moments clefs que pour l'adaptation à des outils de gestion et de communication numériques.

L'académie poursuit donc sa route sur le chemin tracé par le précédent projet d'académie, vers une ambition élevée de réussite pour tous. Cette route reste une « route haute », car c'est d'un cheminement stratégique à construire en tout lieu qu'il s'agit, en levant les yeux – et faisant lever les yeux de tous, opérateurs et usagers – vers un horizon ambitieux, éclairé par une volonté collective et une analyse partagée des défis à relever. Puisse ce projet d'académie « renouvelé » être le véhicule adapté aux étapes restant à franchir sur cette route haute !

Jean-Paul de Gaudemar

recteur de l'académie d'Aix-Marseille
chancelier des universités

ambition



faire acquérir par les élèves
les connaissances
et les compétences attendues

L'objectif primordial de l'académie est de contribuer à **une réussite accrue des élèves en visant l'acquisition des connaissances et des compétences attendues** :

- celles du socle commun défini par le décret du 11 juillet 2006, en fin de scolarité obligatoire ;
- en lycée, celles nécessaires à l'obtention du baccalauréat et à la réussite ultérieure dans la poursuite des études.

Pour l'essentiel, outre l'objectif central de faire acquérir aux élèves connaissances et compétences, il s'agit :

- de repérer rapidement lacunes et fragilités et d'y apporter des réponses adaptées,
- d'aider les élèves dans leur choix d'orientation (*cf. l'ambition 3*),
- d'évaluer les acquis réels des élèves.

Pour cela, on s'appuie sur divers leviers, notamment :

- l'accompagnement personnalisé des élèves ;
- le développement de l'usage du numérique ;
- une formation des enseignants adaptée à notre époque, qui met l'accent sur la professionnalité, le travail en équipe et l'accompagnement des enseignants dans leur mission pédagogique.

Faire acquérir aux élèves les connaissances et compétences définies dans le socle commun

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, la loi d'orientation fixe comme mission à l'Ecole de conduire un maximum d'élèves à la maîtrise d'un ensemble de compétences essentielles afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Elle inscrit ainsi comme objectifs prioritaires :

- d'élever le niveau de formation de tous les élèves,
- de garantir à tous la maîtrise d'un socle commun¹,
- d'améliorer leurs performances aux examens.

A l'école et au collège, objectif « connaissances et compétences définies dans le socle commun »

A l'école primaire, l'effort doit surtout porter sur la fin du cycle 2 et sur les élèves qui rencontrent des difficultés de **lecture** ; l'académie vise à terme 100 % de lecteurs à ce moment de la scolarité, parce que c'est d'abord de la maîtrise de cette compétence que dépend toute réussite ultérieure. A cette fin, l'accent est mis, dès l'école maternelle, sur la lecture de textes de qualité, l'apprentissage méthodique du vocabulaire, la stimulation de la mémoire, l'aide

personnalisée centrée sur les apprentissages fondamentaux.

Au collège, l'accent est mis sur **l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun**, ce qui conduit à :

- développer une approche pluridisciplinaire ;
- renforcer la continuité et la cohérence des apprentissages entre les niveaux à l'intérieur de chaque degré ou cycle, entre les premier et second degrés, entre le collège, le lycée et le lycée professionnel ;

¹ Les sept piliers du socle commun sont la maîtrise de la langue française, l'acquisition des principaux éléments de mathématiques, d'une culture scientifique et technique, des techniques de la communication et de l'information, d'une culture humaniste, de compétences sociales et civiques, de l'autonomie et de l'initiative.

■ permettre l'individualisation des parcours (suivi personnalisé de l'élève, qui favorise l'équité) – *cf. les ambitions 2 et 3* ;

■ une nouvelle approche de l'évaluation (valoriser ce que l'élève sait, établir des paliers pour progresser).

Le recours régulier à l'évaluation facilite en effet le repérage des élèves en difficulté momentanée ou plus importante. Sont alors mis en œuvre des dispositifs de remédiation adaptés : pédagogie différenciée au sein de la classe, approche individualisée dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et de l'accompagnement éducatif, proposé dans les écoles en éducation prioritaire et généralisé à tous les collèges depuis la rentrée 2008. Le dispositif de réussite scolaire, expérimenté par 17 lycées depuis la rentrée 2008, prolonge l'offre de soutien de l'accompagnement éducatif.

Au lycée, objectif « poursuite d'études et insertion professionnelle »

Mieux faire réussir les élèves, c'est mieux les soutenir tout au long de leurs études ; mieux les accompagner dans leur parcours (*cf. l'ambition 3*) ; mieux les préparer au monde dans lequel ils vont vivre et travailler (*cf. l'ambition 5*).

Au lycée d'enseignement général et technologique, la volonté de faire de la classe de seconde une vraie **classe de découverte et d'orientation**, avec un nouvel aménagement des temps pédagogiques et

des enseignements d'exploration, vise à ouvrir toutes les possibilités de poursuite d'études ; la part des enseignements communs en classe de première, portée à environ 55 % de l'emploi du temps des élèves, autorise une orientation plus progressive et réversible, avec des possibilités de réorientation (*cf. l'ambition 3*). Un choix élargi d'enseignements de spécialité est proposé en terminale pour mieux préparer à l'enseignement supérieur.

Les différentes voies et séries sont toutes renouvelées de manière à être rééquilibrées et modernisées. Afin d'être mieux adapté à son époque, le lycée favorise l'apprentissage des langues, l'accès à la culture et la responsabilisation de chaque élève (*cf. les ambitions 4 et 5*). L'académie continuera, dans les prochaines années, à promouvoir les parcours scientifiques, notamment en portant un regard attentif à l'indicateur relatif à la proportion de filles choisissant cette orientation (*indicateurs de performance 1.15, 1.16, 1.26, 1.27*).

En lycée professionnel, la réforme, dont l'objectif est de valoriser la voie professionnelle en élevant le niveau de qualification pour une meilleure insertion professionnelle, de faciliter la poursuite d'études et de réduire les sorties sans diplôme (*cf. l'ambition 3*), a amélioré la lisibilité des cycles de formation – CAP et baccalauréat professionnel en trois ans. La mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans s'accompagne de nouveaux programmes en enseignement général, de nouvelles modalités d'organisation, d'un dispositif d'accompagnement personnalisé et du passage d'un diplôme intermédiaire (CAP ou BEP).

Pour des parcours plus souples, les passerelles entre les deux cycles de la voie professionnelle ainsi qu'avec la voie générale et technologique sont facilitées ; le passage peut s'effectuer dans les deux sens (*indicateur de performance 3.19*).

Des outils et ressources pour favoriser la réussite de tous les élèves

Le socle commun de connaissances et de compétences, au cœur de tout un système tendu vers la réussite des élèves, invite à enseigner les disciplines en interaction. Cette nouvelle perspective induit des évolutions essentielles dans le travail de l'élève et de l'enseignant : l'acquisition de compétences, y compris dans le numérique, est privilégiée ; l'enseignement et la pédagogie différenciée « traditionnels » ne suffisent plus, il est nécessaire de leur adjoindre un **accompagnement personnalisé de tous les élèves**. Certaines stratégies sont à privilégier pour atteindre ces objectifs.

Personnaliser les parcours d'apprentissage

Personnaliser les parcours d'apprentissage est une attente forte à tous les niveaux d'enseignement.

À l'école et au collège, les inspecteurs pédagogiques accompagnent les efforts que déploient les enseignants pour élaborer les actions didactiques les plus appropriées à l'assimilation et à l'acquisition des compétences. En particulier, ils veillent à une bonne articulation et une réelle complémentarité entre les apprentissages faits dans le cadre de la classe et la construction par chaque élève d'un **parcours personnalisé**. Ils aident les professeurs à préciser dans le détail les procédures d'apprentissage. Ils s'appuient sur la formation initiale et continue, l'animation pédagogique et la mise à disposition de ressources pédagogiques. Ils veillent également à mesurer l'impact de ces démarches ainsi qu'à recueillir et analyser des données. Une attention toute particulière est également portée sur le rôle des conseils pédagogiques qui sont force de proposition pour les choix des dispositifs d'accompagnement des élèves.

L'académie continue à mettre plus particulièrement l'accent sur les domaines où les résultats enregistrent les plus importants retards : **les compétences attendues en français et en mathématiques** ; mais, afin que la formation offerte corresponde aux besoins de notre époque, une attention toute particulière sera portée à la maîtrise d'une langue vivante étrangère – l'effort académique en faveur de l'allemand est poursuivi (*indicateurs de performance 1.6, 1.17, 1.24,*

1.30) – et à l'acquisition de compétences en matière informatique (*cf. p. suivante*).

L'accompagnement éducatif proposé aux élèves dans les écoles en éducation prioritaire et dans tous les collèges, l'introduction en lycée d'enseignement général et technologique – comme c'est déjà le cas en lycée professionnel – d'un accompagnement personnalisé de tous les lycéens, de la classe de seconde à la classe de terminale, permettent de soutenir l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie. **L'accompagnement personnalisé** doit notamment :

- permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances ;
 - apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, dans les disciplines comme dans les méthodes (*cf. l'ambition 2*) ;
 - accompagner le parcours des élèves pour faire émerger leur projet d'orientation (*cf. l'ambition 3*) ;
 - donner aux élèves des méthodes qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur.
- Aux indicateurs relatifs à l'accompagnement éducatif déjà présents dans le projet d'académie 2007-2010 (*indicateurs de performance 1.31, 1.32*), s'ajoutent de nouveaux indicateurs spécifiques à l'accompagnement personnalisé en lycée (*indicateurs de performance 1.33, 1.34*).



Dans la même optique, chaque lycéen qui le désire pourra bénéficier d'un tutorat pour l'accompagner dans son parcours de formation et d'orientation (*cf. également les ambitions 2 et 3*), de stages de remise à niveau pour consolider ses connaissances et améliorer ses méthodes de travail afin d'éviter le redoublement, de stages passerelles s'il souhaite changer de voie en fin d'année (*cf. l'ambition 3*).

Développer l'usage du numérique

A l'école, au collège et au lycée, les programmes et instructions officielles mentionnent tous l'utilisation du numérique intégré aux apprentissages quotidiens.

Les collectivités territoriales font un effort spécifique pour offrir aux écoliers, aux collégiens et aux lycéens un équipement de plus en plus performant et bien adapté aux besoins de la classe. Dans l'académie, 144 écoles rurales ont été équipées dans le cadre du plan de relance.

Le numérique est un outil à la disposition des élèves pour l'acquisition des connaissances et des compétences : très attractif pour eux, il facilite le travail de recherche, la pratique de l'oral en langues vivantes... Ses usages dans le cadre des apprentissages, en plein développement, seront attentivement suivis (*indicateurs de performance 1.35 à 1.37*).

Il constitue également une des compétences du socle commun que doit maîtriser un élève à l'issue de l'enseignement obligatoire. Le **brevet informatique et Internet (B2i)**, mis en

place dans toutes les écoles, collèges et lycées de l'académie, valide l'acquisition de cette compétence.

Cela suppose que les enseignants de toutes les disciplines et spécialités prennent en charge la validation d'items à l'occasion d'activités de classe mettant en œuvre l'outil informatique (*indicateurs de performance 1.3, 1.4, 1.11, 1.12, 1.22, 1.25*).

Les outils numériques mis à la disposition des enseignants (tableau numérique interactif – TNI –, classe numérique, visioconférence, Internet...) modifient profondément les rapports aux savoirs et la manière d'enseigner. Ces outils peuvent notamment contribuer à la personnalisation des activités proposées aux élèves, en classe mais aussi en dehors de la classe. Il est donc important d'accompagner ce changement en impulsant des usages productifs du numérique dans les apprentissages, tout en encourageant la recherche d'une meilleure efficacité pédagogique (*indicateurs de performance 6.6, 6.14 – cf. l'ambition 6*).

Accompagner les enseignants dans le cadre d'une formation continue repensée

Ces profondes mutations de l'école nécessitent :

- de renforcer la professionnalité des enseignants,
- de favoriser le travail en équipe,
- d'accompagner les enseignants de façon individualisée.

Ces divers éléments ont été pris en compte pour **faire évoluer** la formation des enseignants et **intégrer les besoins particuliers de chacun** (*cf. l'ambition 6*).

Il existe depuis plusieurs années des dispositifs d'accompagnement des personnels, dont les diverses éditions de *L'Etat de l'académie* ont rendu compte, notamment les dispositifs institutionnels d'accompagnement spécifiques (DIAS). De même, les enseignants entrant dans le métier, qu'ils soient néo-titulaires ou contractuels, font l'objet d'une formation et d'un accompagnement spécifiques depuis plusieurs années.

Ce dispositif, piloté par l'académie, a été renforcé depuis la rentrée 2010, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de

la formation des personnels enseignants et d'éducation lauréats de concours : tout au long de leur année de prise de fonction, ces néo-titulaires bénéficient d'une formation professionnelle visant à personnaliser leur parcours de formation et à le faire correspondre au maximum à leurs besoins.

La mise en œuvre de certains de ces dispositifs sera suivie par le biais d'indicateurs (6.23 à 6.25).

Le plan académique de formation met notamment l'accent sur :

- l'accompagnement personnalisé de l'élève ;
- la différenciation pédagogique et l'évaluation ainsi que sur les dispositifs adaptés (l'enseignement par groupe de compétences en langue par exemple) ;
- la généralisation de l'évaluation des compétences du socle commun ;
- la gestion de la classe et l'élaboration de diverses procédures de remédiation, en particulier des PPRE : méthodologie, suivi de la mise en œuvre, évaluation des résultats.

Les principes directeurs des stages de formation sont la proximité, une durée limitée, un contenu centré sur des analyses de performances d'élèves, l'élaboration de stratégies de remédiation, l'utilisation des outils numériques (*indicateurs de performance 6.6, 6.14*).

Les plans de formation des établissements permettent notamment

de former sur site les équipes éducatives sur un thème disciplinaire ou transversal.

Il convient également d'accompagner l'enseignant après le stage, afin de l'aider à mettre en œuvre les démarches étudiées en formation ainsi que de dresser un bilan de leur mise en application (*cf. l'ambition 6*).

Le travail en équipe permet de concilier les impératifs de l'enseignement disciplinaire et la nécessité de développer chez l'élève les capacités transversales indispensables à toutes les disciplines.

Par ailleurs, tous les acteurs sont encouragés à s'approprier les projets annuels de performance académique (PAPA) premier et second degrés, les actions qu'ils préconisent et les indicateurs qui permettent de mesurer l'incidence de la politique académique et en faire les éléments constitutifs d'une culture partagée.

Evaluer les acquis réels des élèves

Evaluer les acquis réels des élèves doit être intégré comme faisant partie du processus d'apprentissage. Les **évaluations** doivent être **régulières** pour permettre le repérage précoce des réussites et des difficultés, qu'elles soient scolaires ou extra-scolaires (santé, contexte familial...), et la mise en place rapide d'un dispositif de remédiation adapté :

- mise en œuvre, au sein de la classe, d'une pédagogie vraiment différenciée, c'est-à-dire allant jusqu'à l'accompagnement individualisé de l'élève ;

- utilisation des dispositifs de réussite scolaire aux différents niveaux de la scolarité (aide personnalisée dans le premier degré, accompagnement éducatif en école et collège, accompagnement personnalisé en lycée et en lycée professionnel) ;
- élaboration d'un PPRE, qui permet la mise en cohérence des différents accompagnements proposés à l'élève (*cf. également les ambitions 2 et 4*).

Les enseignants sont donc incités à procéder régulièrement à des évaluations diagnostiques et formatives ; ils disposent pour ce faire, de divers outils (nationaux, académiques, départementaux).

Certaines modalités d'évaluation sont plus spécifiques à chaque niveau.

Par exemple...

... dans le premier degré, la passation d'épreuves d'évaluation est généralisée en fin de cycle 2 et de cycle 3. Les résultats des diverses évaluations sont systématiquement recensés et inscrits dans les livrets de cycle ou scolaires.

... dans le second degré, il convient d'harmoniser les approches évaluatives tout au long du cursus, en donnant toute leur place aux diverses modalités d'évaluation (écrit, oral, projet...) et de généraliser, par niveau, les épreuves communes. Le diplôme national du brevet (DNB) prend désormais complètement en compte les compétences du socle commun.

Depuis la rentrée 2010, **le livret personnel de compétences (LPC)** – *indicateur de performance 3.21* –, qui constitue une étape essentielle de la mise en œuvre du socle commun, doit être validé par les collègues à l'issue de la troisième. Sa mise en place est facilitée par la constitution de ressources académiques, en particulier d'un vivier de professeurs formateurs de toutes disciplines et de personnels de direction permettant d'assurer des formations d'établissement et de bassin. La continuité entre école

et collège sur ce sujet ainsi que la cohérence des modalités d'évaluation de ces compétences sont renforcées par un travail effectué dans les bassins de formation, qui implique les chefs d'établissement et les inspecteurs concernés.

En outre, l'application *Gisocle*, expérimentée en 2009-2010, constitue un outil pédagogique en amont du LPC, proposé aux collèges depuis la rentrée 2010 pour « enregistrer » les compétences repérées tout au long des années de collège. Effectué de façon collégiale par l'équipe pédagogique, ce suivi permet de déterminer la vitesse d'acquisition des compétences et de mettre éventuellement en place des actions de remédiation non disciplinaires, comme les PPRE.

Une application de même type a été mise en place à titre expérimental à la rentrée 2010 dans les treize établissements de l'académie comportant une section d'hôtellerie – restauration, pour le repérage et le suivi des compétences nécessaires à l'obtention des diplômes correspondants – du CAP au baccalauréat professionnel (*cf. également l'ambition 3*).

Des analyses annuelles des diverses évaluations et des acquis des élèves sont menées depuis plusieurs années au sein de l'académie. Elles font l'objet d'une large diffusion auprès des personnels de direction et enseignants, de façon à leur permettre de situer leur établissement et leurs élèves par rapport à une référence académique.

Les évaluations nationales, académiques et départementales (*indicateur de performance 1.2*), les taux d'accès et de réussite aux examens (*indicateurs de performance 1.8, 1.10, 3.8, 3.9, 3.11, 3.12, 3.15*), le nombre d'élèves dont le livret de compétences atteste la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun aux divers paliers (*indicateurs de performance 1.1, 1.3, 1.11, 1.21, 1.22, 1.25*), les taux de redoublement ou de retard (*indicateurs de performance 1.5, 1.7, 1.18, 1.23, 1.29*), le suivi de cohortes (*indicateurs de performance 1.13, 1.14, 3.8, 3.9, 3.12*) constituent autant de sources d'information normalisées sur les résultats des élèves à divers moments de leur scolarité.

C'est à ces sources d'information que l'académie puise les indicateurs de ses PAPA premier et second degrés (public et privé)

pour obtenir l'image la plus précise possible des résultats des élèves et mesurer l'évolution de leurs performances. Certains de ces indicateurs méritent une attention particulière car ils permettent d'approcher le niveau des compétences des élèves à des charnières importantes de leur parcours :

■ suivi du taux d'élèves maîtrisant des compétences en français et en mathématiques en fin de CE1, premier palier du socle commun (*indicateurs de performance 1.1, 1.21*) ainsi qu'en CM2 (*indicateur de performance 1.2*). Pour la mesure des compétences en fin de CM1, l'objectif académique est ambitieux (+8 points et +5,5 points en moyenne respectivement dans le public et dans le privé) entre les résultats en 2009 et les cibles fixées pour 2014.

■ suivi du taux d'élèves maîtrisant les connaissances et compétences du socle commun en fin de troisième (*indicateurs de performance 1.11, 1.25*). Ce nouvel indicateur, qui vient compléter le précédent en apportant la mesure d'autres compétences, dépend d'une mise en place effective du livret personnel de compétences.

■ proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard (*indicateurs de performance 1.5, 1.23*). L'objectif fixé à moins de 18% pour 2010 a été dépassé dès 2009 avec 16,1%. Pour 2014, cet objectif est fixé à 12% (premier degré public).

D'autres (*indicateurs de performance 1.9, 1.15, 1.16, 1.14, 1.26, 1.27, 1.28*) permettent de mesurer certains aspects fins de la réussite des élèves.

Quant aux indicateurs en relation avec le projet d'établissement (PAPeT) – *indicateurs de performance 1.19, 1.20* –, ils permettent d'objectiver les stratégies et moyens mis en œuvre pour y parvenir (de même que les *indicateurs 1.35 à 1.37* pour le numérique, *3.13 et 3.14* pour l'orientation, *4.10 à 4.12* pour le volet citoyenneté, *5.9 à 5.11 et 5.16 à 5.18* respectivement pour le volet international et le volet culturel du PAPeT) – cf. également l'*ambition 6*.



Objectifs de performance

(premier degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

1.1 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CE1, les trois compétences du palier 1 du socle commun	maîtrise de la langue française		74	82
	principaux éléments de mathématiques		75,8	84
	compétences sociales et civiques			

(premier degré public) 2008 2009 2010 Cible 2014

1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

1.2 Pourcentage d'élèves ayant de bons acquis ou des acquis très solides à l'évaluation de CM2 (public et privé)	en français	76,1	74,4	78
	en mathématiques	65,3	67,3	70

(premier degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

1.3 Proportion d'élèves ayant atteint le niveau 1 du B2i (école)		69	67	90	100
1.4 Proportion d'enseignants impliqués dans la validation du B2i (école)		5,8	8,4	10	40
1.5 Proportion d'élèves entrant en 6 ^e avec au moins un an de retard		18	18	16,1	12
1.6 Proportion d'élèves apprenant l'allemand		5,6	6,2	5,7	10
	CP		5,2	4,5	4
	CE1		4,0	4,2	4
	CE2		2,1	2,1	2
	CM1		1,6	1,4	1,5
1.7 Taux de redoublement dans le premier degré	CM2				

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

1 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants					
	total		62,6	65,2	68
	général		34,2	35,4	
1.8 Taux d'accès au baccalauréat (public et privé)	technologique		16,5	15,8	
	professionnel		11,8	14,1	
	taux d'accès des filles		69,1	71,2	
	taux d'accès des garçons		56,5	59,4	
	proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS ¹ défavorisées parmi les élèves de CPGE ²	11,6	10,1	11,8	14
	proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS ¹ défavorisées parmi les bacheliers généraux	21,5	23,1	21,4	24
1.9 Réussite des élèves issus de familles appartenant aux PCS ¹ défavorisées					
1.10 Taux d'accès au brevet (public et privé)			76,8	75,6	82
1.11 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de troisième, les compétences du socle commun (public et privé)	maîtrise de la langue française				
	pratique d'une langue vivante étrangère (public)		86	89	93
	mathématiques et culture scientifique				
	B2i collège (public)		92,8	95,8	98
	culture humaniste				
	compétences sociales et civiques				
1.12 Proportion d'enseignants impliqués dans la validation du B2i	en collège	37,8	37,5	33	60
	en lycée	12,2	14,1	25	50
1.13 Taux d'accès des élèves de 2 ^{nde} GT à un baccalauréat GT ³ (public et privé)		81,4	82,3	82,8	88
1.14 Taux d'accès des élèves de 2 ^{nde} professionnelle au baccalauréat professionnel en trois ans (public et privé)				52,1	60
1.15 Proportion d'élèves en terminale scientifique ou technique (S, STI, STL)		45,4	45,3	45,6	47
1.16 Proportion de filles en terminale scientifique ou technique (S, STI, STL)		38,4	38,7	39	44
1.17 Proportion d'élèves apprenant l'allemand		6,5	6,8	7	10
1.18 Taux de redoublement	en sixième	6,3	5,3	3,7	1
	en seconde GT	14,4	13,1	13,3	< 10

¹ PCS : Professions et catégories socio-professionnelles ² CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles ³ GT : d'enseignement général et technologique

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014
1 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

1.19	Part des actions inscrites dans le volet pédagogique (divers) de l'application PAPeT			39,3
1.20	Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet pédagogique (divers)			34,9

(premier degré – enseignement privé) 2007 2008 2009 Cible 2014
1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

1.21	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CE1, les trois compétences du palier 1 du socle commun	maîtrise de la langue française	79,8	79,8	85
		principaux éléments de mathématiques	81,1	81,1	87
		compétences sociales et civiques			
1.22	Proportion d'élèves ayant atteint le niveau 1 du B2i (école)				
1.23	Proportion d'élèves venant du privé et entrant en 6 ^e avec au moins un an de retard	10,8	10,8	9	7,5
1.24	Proportion d'élèves apprenant l'allemand dans le premier degré	9,3	8,2	4,7	10

(second degré – enseignement privé) 2007 2008 2009 Cible 2014
2 Conduire tous les élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

1.25	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de troisième, les compétences du socle commun	pratique d'une langue vivante étrangère	93,2	96,9	99	
		B2i collège	97,3	99,1	100	
1.26	Proportion d'élèves en terminale scientifique ou technique (S, STI, STL)	42	43,4	43,7	47	
1.27	Proportion de filles en terminale scientifique ou technique (S, STI, STL)	41,6	40,9	42,9	46	
1.28	Proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS ¹ défavorisées parmi les élèves de CPGE ²	9,9	7,3	6,7	10	
1.29	Taux de redoublement	en sixième	4,2	4,5	4,5	< 4
		en seconde GT	12,3	11,5	12,3	< 8
1.30	Proportion d'élèves apprenant l'allemand dans le second degré	6,9	7,2	7,3	> 10	

¹ PCS : Professions et catégories socio-professionnelles ² CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

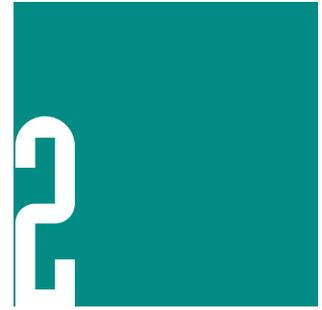
		2007	2008	2009	Cible 2014		
Mettre en œuvre l'accompagnement des élèves (collège)							
1.31	Proportion d'élèves concernés par l'accompagnement éducatif	dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire concernées		27,8			
		dans les collèges concernés		41,8	29,7	27,0	33
1.32	Proportion d'heures d'accompagnement éducatif consacrées au(x) (dans les collèges concernés – public)	soutien scolaire		68,8	62,3	55,8	55
		activités culturelles		17,8	19,3	18,0	20
		activités sportives		13,4	13,7	15,1	15
		langues		–	4,7	11,1	> 10

		2008	2009	2010	Cible 2014
Mettre en œuvre l'accompagnement des élèves (lycée)					
1.33	Nombre d'heure-enseignant par semaine et par division pour l'accompagnement personnalisé dans les secondes des lycées concernés			1,16	
1.34	Répartition de l'accompagnement personnalisé en lycée	soutien		45,2	35
		approfondissement		33,7	35
		aide à l'orientation et à la préparation du supérieur		23,3	30

		2007	2008	2009	Cible 2014
Développer l'usage du numérique					
1.35	Part des actions inscrites dans le volet numérique de l'application PAPeT			8,4	
1.36	Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet numérique			9,3	
1.37	Part des ressources éducation nationale dans le volet numérique			17,6	

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

ambition



promouvoir l'égalité des chances
par la réussite scolaire des élèves
en zone difficile
et des élèves à besoins éducatifs particuliers

La notion d'égalité des chances renvoie à la responsabilité de l'école à l'égard des élèves les plus vulnérables, que ce soit en raison de leur trajectoire personnelle, de leurs caractéristiques individuelles ou du contexte social et culturel dans lequel ils évoluent. Elle vise à répondre de la manière la plus opérationnelle possible aux objectifs de réussite scolaire des publics de l'éducation prioritaire, des élèves en risque de sortie sans, *a minima*, une qualification de niveau V, des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF), non ou peu francophones, et des élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant.

Pour promouvoir l'égalité des chances, l'académie s'efforce de :

- connaître les spécificités des publics concernés, afin de préciser des objectifs adaptés à leur situation ;
- mettre en place des outils à la disposition des élèves, de leur famille et des équipes éducatives, avec l'appui éventuel de partenaires ;
- mesurer l'efficacité des dispositifs et actions mises en œuvre, en s'appuyant notamment sur les conclusions tirées des différentes expérimentations conduites dans l'académie : accueil et accompagnement personnalisés, entretiens individuels, relevé régulier avec l'élève de ses acquis scolaires et extrascolaires qui contribuent à motiver ou remotiver, à renforcer ou restaurer une image positive de soi...

Connaître les publics concernés, afin de préciser des objectifs adaptés à leur situation

Quels sont les publics concernés ?

L'éducation prioritaire concerne les élèves vivant dans un contexte socio-économique peu favorable. Dans l'académie d'Aix-Marseille, à la rentrée 2009, 12,6 % des écoliers, 28,6 % des collégiens et 17,3 % des lycéens de l'enseignement public, soit un total de quelque 100 200 élèves, fréquentaient un des établissements d'éducation prioritaire. Ce nombre est sensiblement le même depuis la mise en place du projet d'académie 2007-2010 ; en revanche, les structures de l'éducation prioritaire ont évolué vers deux types de réseaux.

On compte :

- 36 réseaux de réussite scolaire (RRS) – soit plus de 300 écoles, 53 collèges, 3 lycées d'enseignement général et technologique et 17 lycées professionnels dans le secteur public – auxquels il faut ajouter environ 1 200 élèves fréquentant, à Marseille, l'une des six écoles ou l'un des trois collèges de l'enseignement privé sous contrat inclus dans ces réseaux ;

- 29 réseaux Ambition réussite (RAR) constitués autour de 26 collèges publics (auxquels sont rattachées 83 écoles) et 3 collèges privés sous contrat. Deux lycées professionnels marseillais sont également classés Ambition réussite.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2010, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), caractérisé par un suivi éducatif et pédagogique renforcé – exercé, notamment, par un préfet des études – et par une plus grande autonomie donnée aux établissements en matière de ressources humaines, de vie scolaire et d'innovation pédagogique, est expérimenté dans dix collèges et trois lycées professionnels, dont

neuf collèges et un lycée professionnel en réseau Ambition réussite.

Ces réseaux et dispositif favorisent le recentrage des moyens et leur adaptation aux publics concernés.

Sont désignés par le terme d'élèves « à besoins éducatifs particuliers » :

■ **les jeunes susceptibles de sortir du système éducatif aux niveaux V bis et VI.**

La prévention du décrochage scolaire est une priorité nationale, dont témoignent instructions et circulaires récentes. Dans l'académie, si le nombre des sortants est en diminution, selon l'estimation du ministère (1 816 en 2007 pour plus de 2 000 en 2004), il est encore trop élevé et certainement sous-estimé par manque d'outils suffisants.

En premier lieu, il importe de prévenir le décrochage scolaire et de réduire de 20 % par an le nombre de sortants sans qualification ; en second lieu, de conduire ces derniers vers, *a minima*, une qualification de niveau V (y compris par apprentissage). C'est une priorité d'autant plus forte que toutes les études montrent, en Provence – Alpes – Côte d'Azur, une insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans particulièrement difficile ;

■ **les élèves, non ou peu francophones, nouvellement arrivés en France (ENAF).**

Souvent fragiles du seul fait de leur manque de maîtrise de la langue française, ces élèves constituent une population scolaire très hétérogène quant à leur histoire personnelle et à leur scolarisation antérieure. En février

2010, l'académie en scolarisait 775 dans le premier degré et 718 dans le second degré¹ ;

■ **les élèves de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté).** Les enseignements généraux et professionnels adaptés, dispensés en SEGPA (chacune intégrée à un collège), leur assurent une formation qui vise à leur faire acquérir en fin de troisième l'autonomie et des acquis suffisants pour préparer une formation qualifiante de niveau V ;

■ **les élèves handicapés** à qui l'école, quelle que soit la nature de leur handicap, doit garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances en matière de parcours scolaire et de moyens nécessaires à leur réussite. En 2010, 8 871 élèves handicapés sont scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie – 5 830 élèves dans le premier degré, 3 041 dans le second degré (soit 1 063 élèves de plus qu'en 2007)².

Mener chacun sur le chemin de la réussite

L'ambition 1 – faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues – s'adresse à tous les élèves ; avec l'ambition 2, l'académie apporte une attention toute particulière à la réussite des élèves qui présentent le plus de fragilité. L'accompagnement personnalisé prend ici toute sa dimension.

Ainsi a été éprouvée une démarche qui s'appuie sur :

- la prise en compte et l'analyse des besoins de chaque élève,
- la recherche de réponses adaptées inscrites dans une perspective de parcours,
- le travail en équipe et dans le cadre de partenariats.

Les divers dispositifs mis en œuvre pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves présentent tous comme point commun d'être des structures souples, adaptées à la prise en charge de difficultés spécifiques (et quelquefois temporaires).

L'ambition 1 souligne l'importance du socle commun de connaissances et de compétences, au cœur des apprentissages ;

¹ Source : CASNAV ² Source : Constat et prévisions DEPP

quand il s'agit de faire réussir des élèves en zone difficile ou à besoins éducatifs particuliers, cette priorité est encore plus prégnante pour les équipes, tant en matière d'intégration que de continuité des parcours. La démarche de continuité pédagogique est en effet au cœur de l'éducation prioritaire, selon les modalités qui président désormais à toute action publique : suivi, contractualisation et évaluation régulière des performances. Chacun des réseaux est ainsi engagé par un contrat (contrat d'objectifs scolaire, contrat Ambition réussite, contrat d'objectifs des établissements CLAIR), en articulation étroite avec le projet de circonscription et le projet annuel de performance d'établissement – PAPet.

Concernant les ENAF, il convient de leur assurer une acquisition rapide de la langue française. L'objectif vise, pour 100 % des élèves, l'intégration totale dans une classe ordinaire à l'issue d'un an maximum de soutien spécifique. Ils sont en effet accueillis, après positionnement, dans les dispositifs de scolarisation spécifiques dans les écoles (61 classes spécifiques), collèges (38 dispositifs) et lycées (2 modules d'accueil temporaires pour les plus de 16 ans – MODAC)

ou bien ils bénéficient d'un soutien sous forme d'heures supplémentaires. Chaque année, la carte des dispositifs est ajustée en fonction des effectifs et des lieux d'arrivée. L'offre en lycée, pour la voie générale comme pour la voie professionnelle, tend à se développer.

En fonction des besoins particuliers des élèves handicapés et des aménagements nécessaires, la scolarisation se met en œuvre soit à titre individuel dans les classes, soit au sein de dispositifs collectifs, en CLIS dans le premier degré ou en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS – ex-UPI – en collège et ULIS lycée, qui remplacent les post-UPI) dans le second degré (*indicateurs de performance 2.4, 2.8*).

Favoriser l'égalité des chances

Donner à chacun ses chances

Construire avec chacun des élèves en éducation prioritaire ou à besoins éducatifs particuliers son livret de compétences est une démarche qui, en visant le recensement régulier des acquis scolaires et extra-scolaires, le met concrètement en situation de reconstruire une image de soi positive et de se réengager dans les apprentissages (*cf. l'ambition 1*).

Le livret de compétences doit se trouver au cœur de **l'accompagnement personnalisé** mis en place en collège et lycée, parce qu'il permet de focaliser l'ensemble des démarches tout au long de l'année : conçu comme un processus qui commence dès la rentrée par un accueil personnalisé, un entretien et un premier positionnement des acquis, l'accompagnement personnalisé facilite

pour l'élève la construction de son projet d'avenir et a un impact incontestable pour (re)tisser des liens entre l'établissement et la famille (*cf. également l'ambition 3*).

La valorisation des actions des élèves dans tous les domaines est de nature à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'établissement et à développer leur participation à la vie collective. Dans le cadre de la construction du livret personnel de compétences (LPC), les établissements peuvent intégrer, dans le règlement intérieur, des mesures positives d'encouragement.

Ainsi seront mises en valeur les actions dans lesquelles les élèves ont pu faire preuve de civisme, d'implication dans la vie de l'établissement, d'esprit de solidarité, de responsabilité (cf. *l'ambition 4*).

Il est nécessaire – et, dans l'éducation prioritaire et pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, plus qu'ailleurs – d'adapter en permanence la réponse scolaire aux besoins des élèves afin de leur permettre *a minima* l'acquisition des compétences et connaissances définies par le socle commun. Une partie de ces actions relève principalement des pratiques éducatives et enseignantes dans le temps de la classe.

Les moyens supplémentaires dont disposent les écoles et collèges en éducation prioritaire, et surtout en réseau Ambition réussite, sont ainsi au service d'une pédagogie de plus en plus différenciée. L'ensemble peut prendre la forme de dispositifs innovants et faire largement place à l'expérimentation. Dans de nombreux réseaux, la co-intervention et la co-animation, qui sont désormais largement installées au sein des enseignements, y compris dans un cadre interdégradés, permettent d'optimiser la présence de professeurs ou d'assistants pédagogiques supplémentaires.

D'autres actions relevant de l'accompagnement à la scolarité peuvent s'effectuer pendant le temps scolaire (programme personnalisé de réussite

éducative – PPRE –, aide au travail personnel) comme hors du temps scolaire (dispositifs de réussite éducative, accompagnement éducatif, stages de langues pendant les vacances scolaires, Ecole ouverte...). L'accompagnement personnalisé, déjà installé en lycée professionnel et généralisé en lycée général et technologique à la rentrée 2010 dans le cadre de la réforme du lycée, va dans le même sens.

Le numérique est un important facteur de réussite. Il faut l'intégrer dans l'activité pédagogique et éducative quotidienne car :

- il contribue à renforcer l'estime de soi ;
- il permet de gérer l'hétérogénéité des classes en personnalisant les parcours ;
- dans les zones d'éducation prioritaire et tout particulièrement les réseaux Ambition réussite, il permet de mieux canaliser l'attention des élèves et favorise leur concentration. Depuis quelques années, on constate au niveau académique que les résultats du B2i dans certains collèges de ces réseaux y sont très satisfaisants. Le numérique est ici un facteur important de réussite car il est souvent motivant, il facilite l'apprentissage des automatismes et l'accès aux ressources habituellement inaccessibles, il favorise la différenciation des apprentissages et le travail collaboratif ;
- dans le cadre de l'aide à la scolarisation des élèves handicapés, l'utilisation d'un tableau numérique interactif (TNI) et de divers matériels innovants permet de décharger les élèves de tâches peu gratifiantes qui monopolisent leur attention, leur permettant ainsi de se concentrer sur des productions plus complexes et d'acquérir de nouvelles compétences.

D'autres dispositifs spécifiques...

... à l'éducation prioritaire

L'internat offre aux élèves qui ne disposent pas d'un contexte favorable un cadre propice pour étudier et réussir, encourageant de ce fait la poursuite des études. Le projet d'académie 2007-2010 soulignait la nécessité de mettre en œuvre, avec le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, un programme d'hébergement

en internat en lycée, notamment en milieu urbain, pour que les parcours scolaires se déroulent dans des conditions optimales. Il est nécessaire de poursuivre ce travail partenarial de labellisation de places d'internat et de développer les internats de façon équilibrée sur tout le territoire académique.

Par ailleurs, il faut développer, en collège comme en lycée et lycée professionnel, l'implantation d'**internats d'excellence**, destinés à accueillir des élèves à bon potentiel scolaire, mais dont les conditions de vie entravent la réussite. Une première expérience est engagée à Barcelonnette, dont la montée en charge doit permettre de porter le nombre de places proposées à 200. Des projets sont en cours d'élaboration à Marseille (projet d'aménagement de la caserne du Muy, avec au moins 500 places) et dans le Vaucluse. Un schéma académique de développement des internats d'excellence prévoit ainsi à l'horizon 2014, à travers la labellisation des places d'internat existantes et la réalisation des trois projets évoqués ci-dessus, d'arriver à 1 000 places d'ici 2014 (*indicateur de performance 2.13 – cf. également l'ambition 3*).

Enfin, des **dispositifs de tutorat** entre étudiants et collégiens (notamment les Cordées de la réussite – *cf. l'ambition 3*), ainsi que de **parrainage et de partenariat**, dans le cadre du pôle d'excellence pour les réseaux Ambition réussite, sont mis en place pour favoriser l'égalité des chances et la poursuite d'études d'élèves qui, sans ces dispositifs, n'en auraient peut-être pas envisager l'éventualité. La plateforme académique d'égalité des chances, créée en 2008, recense et met en cohérence tous les dispositifs et cordées présents sur le territoire (*cf. l'ambition 3*), favorise la mise en œuvre des nouveaux projets et améliore leur lisibilité académique, anime l'échange d'expériences entre les porteurs et aide à la mutualisation des ressources et des compétences.

... pour lutter contre les sorties sans qualification

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, il convient de favoriser **l'accueil des élèves**. Ainsi l'académie souhaite généraliser la pratique de séances d'accueil durant lesquels les équipes

éducatives encadrent les élèves, leur présentent l'établissement, la filière choisie, explicitent le déroulé des études, les critères d'évaluation, les débouchés.

Il convient d'assurer un suivi très personnalisé, dès les premières semaines, par un travail en commun entre enseignants et personnel de vie scolaire (*cf. l'ambition 4*):

- assurer un suivi quotidien des retards et absences en liaison avec l'observatoire de prévention des ruptures (*cf. infra*);
- établir des dispositifs d'alerte à partir des données fournies par les conseillers pédagogiques d'éducation (CPE), avant la tenue des conseils de classe de mi-trimestre.

Depuis plusieurs années, afin de prévenir les sorties prématurées et d'offrir aux élèves en risque de décrochage des solutions adaptées, un **observatoire de prévention des ruptures scolaires – OPRS** – ouvert aux partenaires a été mis en place dans des établissements scolaires du second degré public ainsi qu'un par bassin; en 2009-2010, on en trouve un dans 75 collèges, 45 lycées professionnels (LP) et 37 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) – *indicateurs de performance 4.6, 4.7 – cf. également l'ambition 4*. En généraliser la création devrait faciliter l'atteinte de l'objectif que s'est fixé l'académie : réduire le nombre des sorties sans qualification de 20% par an.

De même, **les dispositifs relais et les parcours personnalisés pour la prévention**

des ruptures scolaires en collège, lycée professionnel et lycée (plus de 1 000 élèves concernés en 2009) se révèlent apporter des solutions pertinentes, tout comme les réorientations effectuées tôt après la rentrée (internes ou interétablissements) et les modules passerelles (du LEGT vers le LP) mis en place en janvier 2010.

Les CAP Nouvelles Chances apportent également une réponse de remédiation efficace pour les jeunes se trouvant sans solution de formation à la rentrée scolaire ou au cours de l'année.

Deux actions nouvelles visent également à contribuer à **améliorer le repérage du décrochage scolaire et les actions de prévention et de remédiation** :

- la signature de convention avec le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur et l'association régionale des missions locales, à l'échelle académique, a pour objectif partagé d'accompagner vers une certification tout jeune restant sans qualification à l'issue de la formation initiale – les OPRS de bassin étant l'instance de la coopération partenariale ;

- l'expérimentation, conduite avec la mission locale de Marseille et le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), dans le cadre de l'appel à projets du Haut Commissariat (dossier désormais suivi par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative), vise à apporter une réponse complémentaire aux dispositifs de droit

commun, avec la mise en place, hors les murs de l'école, à l'échelle du territoire marseillais, de trois plates-formes d'accueil, d'écoute et d'accompagnement vers la qualification.

... pour favoriser l'intégration des ENAF

Les actions à conduire pour les ENAF sont centrées sur l'amélioration qualitative de leur scolarisation : il s'agit d'améliorer le positionnement dès le début de leur scolarité en France en identifiant et en reconnaissant leurs acquis (scolaires et extra-scolaires) antérieurs à leur arrivée en France, afin notamment d'apprécier au mieux la classe d'inscription qui convient. Le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) a pour mission d'accompagner leur scolarisation par des actions de conseil et d'aide pédagogiques, de formation, par la diffusion de ressources ainsi que par la collaboration avec les institutions et les partenaires associatifs. Dans le cadre du projet académique, les priorités du CASNAV sont la valorisation des langues et cultures d'origine des ENAF et des enfants du voyage, la scolarisation des ENAF de plus de 16 ans et des enfants du voyage, l'évaluation diagnostique des élèves à leur arrivée, le suivi de cohortes.

Pour valoriser leurs premiers apprentissages de la langue française et créer un contexte favorable à leur réussite, la préparation au diplôme d'études en langue française (DEL F scolaire) est mise en œuvre dans l'académie depuis 2005-2006 ; cette certification est un puissant facteur de motivation. Depuis 2010, tous les ENAF du second degré sont concernés (*indicateur de performance 2.14*).

Par ailleurs, un dispositif vise à les accompagner dans la préparation aux choix d'orientation, notamment par des actions de parrainage. Ces actions sont menées avec des associations partenaires. Un cahier des charges définit les modalités de ces actions et les indicateurs d'évaluation.

... pour la scolarisation des élèves handicapés

Afin de garantir à tous les élèves en situation de handicap les conditions de la réussite scolaire et l'accès à un parcours adapté à leurs besoins, l'effort entrepris depuis quatre ans en matière d'ouverture de structures adaptées sera poursuivi – en 2010-2011, l'académie compte 73 ULIS (ex-UPI en collège) et 12 ULIS lycée (ex post-UPI en lycée – *cf. supra*). Ce plan d'ouvertures permet de corriger progressivement, notamment pour certains types de troubles, le déséquilibre entre l'accueil dans le premier degré et celui dans le second degré (*indicateurs de performance 2.4, 2.8, 2.10*).

L'académie s'attache également à adapter ces structures aux divers types de handicap. Pour améliorer la scolarisation et l'égalité des chances des jeunes présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie notamment) de moyenne sévérité, qui nécessitent des aménagements pédagogiques, chaque bassin dispose d'un établissement (collège, puis lycée) formé à la problématique de l'accueil de ces élèves. Les établissements inscrits dans ce réseau « dys » s'engagent à assurer les actions inscrites dans une charte académique. La création de pôles pour l'accompagnement de la scolarité des jeunes sourds (PASS) viendra compléter les réponses apportées aux besoins identifiés.

Les élèves sont scolarisés dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou éventuellement d'un projet d'accueil individualisé (PAI) qui prévoient les compensations nécessaires : modalités de la scolarisation, aides humaines (auxiliaire de vie scolaire – AVS), aides matérielles (outils pédagogiques adaptés) et aménagement de la scolarité et des examens. Afin d'augmenter l'accompagnement collectif des élèves, un effort important a été accompli en attribuant un AVS auprès de chaque CLIS et

ULIS (ex-UPI). Dans le même temps, l'accompagnement individuel se poursuit, ce qui permet globalement à près de 60 % des élèves en situation de handicap de bénéficier du soutien d'un AVS (*indicateurs de performance 2.11, 2.12*).

Par ailleurs, l'académie prête une attention particulière à la continuité du parcours de formation, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Ainsi ont été créées, depuis le précédent projet d'académie, 12 ULIS lycée (ex-post-UPI). La création, dans chaque bassin, d'un dispositif ULIS lycée, qui devra répondre aux besoins des différents types de troubles, est un objectif à atteindre à l'horizon 2014.

Pour accroître les possibilités d'accès des élèves handicapés à l'enseignement supérieur et favoriser l'égalité des droits et des chances (loi du 11 février 2005, qui prévoit que les élèves issus d'UPI bénéficient d'un parcours de formation adapté à leurs besoins qui puisse les conduire au mieux de leurs possibilités d'apprentissage, vers une certification, puis vers une insertion sociale et professionnelle), les cellules Handicap des universités de l'académie ont mis en place un dispositif d'accueil et d'aide pédagogique.

Accompagner les équipes éducatives et les familles

Pour l'éducation prioritaire, le **suivi et l'accompagnement de proximité des réseaux et des établissements** sont effectués

par les responsables académiques et départementaux et par les corps

d'inspection. Le livret d'accompagnement des réseaux (RAR et RRS) est un outil méthodologique et pratique destiné à faciliter le pilotage. Cela suppose un effort sensible de formation de tous les personnels concernés. Le plan de formation prévoit donc des actions à public désigné ou à candidature collective pour les différents acteurs selon trois axes principaux : l'aide au pilotage et au suivi des réseaux, la mise en cohérence des parcours scolaires autour de l'élève (continuité entre les cycles, approches transversales, portefeuille de compétences...), l'adaptation des pratiques enseignantes (évaluation, différenciation pédagogique, innovation...).

Pour assister les établissements scolarisant des élèves handicapés, deux actions sont conduites. Il s'agit :

- de renforcer la professionnalisation des enseignants (*indicateur de performance 6.3*);
- d'accompagner les pratiques professionnelles des enseignants, notamment de renforcer l'efficacité et

l'innovation pédagogiques, en promouvant l'usage des outils numériques tels que le tableau numérique interactif – TNI (*indicateurs de performance 6.6, 6.14 – cf. les ambitions 1 et 6*);

■ de poursuivre et renforcer la coopération et le partenariat avec les associations et les établissements sanitaires et médico-sociaux en les formalisant dans le cadre de conventions.

Enfin, on ne saurait manquer de rappeler que **la qualité de la relation avec les familles** est nécessaire à la réussite des élèves en zone difficile ou à besoins éducatifs particuliers. Les établissements doivent s'attacher à construire et à maintenir une relation de confiance réciproque entre les parents et l'équipe pédagogique. Pour cela, la qualité de l'accueil et l'écoute des besoins exprimés ne sont pas contradictoires avec une posture ferme sur le respect du principe d'obligation scolaire et de respect partagé du règlement intérieur (*cf. l'ambition 4*). Ce dialogue entre l'établissement d'une part et l'enfant et sa famille d'autre part doit s'appuyer sur des outils d'évaluation constructifs. Le traditionnel bulletin scolaire doit comporter des mentions positives, souligner les points d'appui et comporter des conseils de nature à permettre à l'élève de progresser.

Par ailleurs, l'académie accompagne également de façon plus spécifique certains parents (école des parents, projets santé par exemple).

Evaluer, pour toujours plus d'équité

Les indicateurs de performance donnent des points de repère objectifs à l'évaluation. Deux sont communs aux premier et second degrés :

■ **l'écart des taux d'encadrement**. Le nombre d'élèves par classe ou division traduit l'effort de l'académie en direction des

publics de l'éducation prioritaire (*indicateurs de performance 2.3, 2.7*). En 2009, le taux d'encadrement des élèves en RAR est de :

- pour le premier degré : 22,4 dans l'académie (21,8 au niveau national) ;
- en collège : 21,1 dans l'académie (20,0 au niveau national)¹.

¹ Source : Programme annuel de performance (PAP)

L'écart entre les données académiques et les données nationales s'est réduit depuis 2006, mais l'objectif est de le réduire encore. Cependant, les efforts considérables consentis en termes de dispositifs d'aide en dehors de la classe, supérieurs à la moyenne nationale, doivent être pris en considération pour une analyse affinée de la prise en charge de la difficulté scolaire en EP.

■ **les écarts des résultats aux évaluations.** Cette mesure est soumise à l'existence d'évaluations institutionnelles régulières :

- **en fin d'école primaire pour le premier degré** (*indicateurs de performance 1.1, 1.2, 1.21*). La comparaison des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base définies en référence au socle commun en français et en mathématiques s'effectue à partir des résultats aux évaluations d'entrée en sixième.
- **en fin de collège, avec le diplôme national du brevet – DNB** (*indicateurs de performance 2.5, 2.6*). Depuis la refonte de l'éducation prioritaire (EP) et la création des réseaux Ambition réussite (RAR), la progression du pourcentage de réussite au DNB est manifeste. En effet, pour les RAR, le taux de réussite passe de 52,8 % en 2006 à 64,1 % en 2009. Pour la même année, le taux de réussite au DNB est au niveau académique, RAR inclus, de 82,1 %¹.

L'objectif est de poursuivre l'amélioration de ces résultats et de réduire encore l'écart constaté entre EP et hors EP, avec une attention toute particulière à l'accroissement du nombre de mentions et à l'amélioration des scores de réussite des filles. Ces progressions doivent également être corrélées à un objectif d'accroissement du taux d'accès en lycée général et technologique, de réussite au lycée et de poursuite d'études supérieures.

Une troisième série d'indicateurs ne concerne que le premier degré et porte sur le rapport des proportions d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard. Déjà assez important pour ce qui concerne la comparaison RRS/hors EP (11,6 points), il est

substantiel pour les réseaux Ambition réussite, où l'écart en pourcentage d'élèves entrant en sixième avec un an de retard est de 17,8 points supérieur à celui hors EP (*indicateurs de performance 2.1, 2.2*).

Ces indicateurs, qui doivent être constamment affinés et enrichis, permettent de mesurer l'action académique et, notamment, les progrès accomplis comme les points à surveiller. Ils constituent de vrais outils de pilotage, qui participent à l'évolution de la politique stratégique de l'académie.

¹ Source : *Connaissance académique partagée*

Objectifs de performance

(premier degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

2 Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers					
2.1 Ecart des pourcentages d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard	réseaux Ambition réussite - hors éducation prioritaire	20,9	19,2	17,8	< 15
	réseaux de réussite scolaire - hors éducation prioritaire	12,5	12,7	11,6	< 10
	Proportion RAR	35,6	34,0	31,0	
	Proportion RRS	27,2	27,6	24,9	
2.2 Rapport des proportions d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire	2,4	2,3	2,3	2,1
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire	1,9	1,9	1,9	0,8
2.3 Ecart des taux d'encadrement (E/classe)	réseaux Ambition réussite - hors éducation prioritaire			-1,6	-4
	réseaux de réussite scolaire - hors éducation prioritaire			-2,0	-1
	taux d'encadrement en école en RAR			22,4	20
	taux d'encadrement en école en RRS			22,0	21
2.4 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du premier degré	taux d'encadrement en école hors éducation prioritaire			24,0	
		1,9	2,0	2,1	2,8

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

2 Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers					
2.5 Ecart des taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)	réseaux Ambition réussite - hors éducation prioritaire	-18,6	-18,3	-17,4	< -15
	réseaux de réussite scolaire - hors éducation prioritaire	-6,9	-6,8	-5,4	< -5
	% d'élèves en RAR admis au DNB	61,9	63,2	64,1	70
	% d'élèves en RRS admis au DNB	73,6	74,7	76,1	80
2.6 Rapport des taux de réussite au brevet	réseaux Ambition réussite / hors éducation prioritaire	0,77	0,78	0,79	0,92
	réseaux de réussite scolaire / hors éducation prioritaire	0,91	0,92	0,93	0,96
2.7 Ecart des taux d'encadrement en collège (E/D) – en points	réseaux Ambition réussite - hors éducation prioritaire	-3,5	-3,9	-4,1	-4,6
	réseaux Ambition réussite (RAR) - hors RAR	-3,0	-3,4	-3,6	-4,0
	réseaux de réussite scolaire - hors éducation prioritaire	-2,4	-2,5	-2,7	-2,8
2.8 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du second degré		1,3	1,4	1,5	1,9
2.9 Taux de sortie sans qualification aux niveaux VI et V bis		5,5	5,2		< 4

(enseignement privé premier et second degrés) 2007 2008 2009 Cible 2014

3 Accroître la réussite scolaire des élèves en zone difficile et des élèves à besoins éducatifs particuliers						
2.10	Proportion d'élèves handicapés	parmi les élèves du premier degré	1,2	1,3	1,5	1,8
		parmi les élèves du second degré	0,5	0,6	0,9	1,6

(premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

4 Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves à besoins éducatifs particuliers					
2.11	Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS – public et privé)	accompagnement individuel	31,8	34,4	36
		accompagnement collectif	12,6	25,7	27
2.12	Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS – public seul)	total	38,6	44,3	58,3
		accompagnement individuel	25,1	31,3	27,9
		accompagnement collectif	13,4	13,0	30,3

(premier et second degrés publics) 2008 2009 2010 Cible 2014

Dynamique « Espoir banlieues »					
2.13	Nombre de places labellisées internat d'excellence ou internats nouveaux		88	138	1000
		<i>Nombre d'internes en internat d'excellence</i>	50	109	

(premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

Réussite des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF)					
2.14	Nombre d'ENAF obtenant le DELF scolaire	249	420	499	

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

ambition

3

favoriser et accompagner les parcours
vers la qualification
et l'insertion professionnelle

Les ambitions de Lisbonne, réaffirmées par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005), sont plus que jamais celles de l'académie à l'issue de la formation initiale : **100% de qualifiés au minimum de niveau V, 80% de jeunes au niveau du baccalauréat, 50% de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à « bac+3 »** dans une même génération. Pour améliorer la réussite des élèves et favoriser l'obtention d'un diplôme, il convient non plus de raisonner en termes de filières, mais de parcours, conçus comme des processus continus et réversibles, qui s'anticipent très en amont par l'encouragement des ambitions et des appétences, qui se construisent pas à pas avec chaque élève en engageant l'ensemble du système éducatif et qui permettent une orientation plus juste et plus progressive.

Préparer, construire et accompagner le parcours de formation de chaque élève, du primaire jusqu'aux études supérieures, selon son profil et ses besoins, jusqu'à la qualification et l'insertion professionnelle est donc au cœur de la troisième ambition académique. Elle se donne pour objectifs :

- d'accompagner les parcours tout au long de la scolarité, afin de permettre à l'élève de construire activement son orientation (la réforme du lycée et la loi relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24 novembre 2009 consacrent ce changement de perspective et font de l'orientation un des enjeux centraux de modernisation de notre système éducatif) ;
- de diversifier les parcours, en favorisant une logique de fluidité et de mobilité, pour les ajuster au mieux à la diversité des cas individuels et multiplier d'autant les chances de réussite ;
- d'adapter l'offre de formation à la construction des parcours ;
- de diplômé davantage d'élèves, en augmentant le taux de qualification à chaque niveau d'études, en encourageant la poursuite d'études et en prévenant les abandons à chaque étape du parcours.

Accompagner les parcours tout au long de la scolarité

Eveiller la curiosité, favoriser les activités de découverte des professions et métiers de demain, des formations correspondantes à tout niveau, susciter l'expression de goûts et de préférences personnelles, développer l'autonomie dans les apprentissages supposent des sollicitations continues durant la scolarité secondaire et constituent les objectifs de **l'orientation**. Un **accompagnement précoce, incitatif et personnalisé tout au long de la scolarité** aide chaque élève à trouver l'impulsion qui le place en situation de projet et de projection dans l'avenir pour anticiper son parcours de formation et se donner le temps de se l'approprier.

Construire progressivement un parcours personnalisé

Orienter autrement après la troisième, c'est aider chaque lycéen à construire un parcours de « bac-3 » à « bac+3 » : dès la seconde, la préparation du parcours vers l'enseignement supérieur implique un véritable travail d'orientation dans le cadre des activités qui seront proposées durant les heures d'accompagnement personnalisé.

Faire émerger des projets

Développer les compétences à s'informer et à s'orienter, c'est développer d'autres compétences transversales, qui peuvent faciliter l'acquisition des connaissances disciplinaires.

En effet, les savoir-faire méthodologiques et les compétences pour traiter l'information sur les métiers et les formations correspondent aux mêmes outils de pensée dont on vise l'acquisition avec d'autres contenus. L'action des enseignants au long des parcours du secondaire au supérieur est essentielle pour développer les compétences à explorer, sélectionner et interpréter des données, à les vérifier avec un esprit critique, à raisonner sur différents possibles, à tester différentes hypothèses pour construire un projet à long terme et apprécier son degré de faisabilité. Décider dans l'incertitude, raisonner sur différents parcours possibles pour parvenir à un même but en évaluant les risques et les attentes relatives ne s'apprennent pas tout seul, mais doivent être accompagnés. L'élaboration progressive du projet, avec modifications possibles en cours de route, nécessite la prise en compte des contraintes et du risque et de nécessaires ajustements mobilisateurs, d'où la nécessité d'accompagner l'inquiétude liée au fait de décider en choisissant parmi des hypothèses. C'est ainsi que se développe **l'autonomie des élèves, ce qui suppose une pédagogie de l'adaptation** au contexte et aux événements qui jalonnent tout parcours.

L'axe méthodologique et l'axe « orientation » de l'accompagnement personnalisé au lycée s'étayent mutuellement (*indicateurs de performance 1.34, 3.13, 3.14 – cf. également les ambitions 1 et 2*) : ils correspondent à des compétences complémentaires à développer en appui les unes sur les autres.

Elaborer progressivement une stratégie personnelle

Tel est l'objectif du **parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)**, mis en œuvre de la classe de cinquième à la classe de terminale. Cette mise en œuvre, qui relève d'une **éducation à l'orientation**, concerne tous les acteurs du système éducatif (*cf. également l'ambition 5*).

Au collège, il fait référence au socle commun des connaissances et des compétences, en visant plus particulièrement l'acquisition des compétences sociales telles que l'autonomie et l'esprit d'initiative, pour permettre à l'élève de s'orienter au cours de la formation initiale, puis tout au long de la vie.

Ainsi le PDMF est-il un **fil rouge qui traverse les différents temps de l'orientation** :

- **la préparation du parcours** durant les activités d'éducation à l'orientation au collège, l'option découverte professionnelle trois heures (DP3), le module de découverte professionnelle six heures – DP6 – (*cf. l'ambition 5*), les enseignements d'exploration en seconde générale et technologique, l'accompagnement personnalisé en seconde (*cf. l'ambition 1*) ;

- **sa construction** (orientation active en première et terminale et, durant le cursus supérieur, stages passerelles) ;

- **son accompagnement**, à travers l'accompagnement personnalisé et le tutorat au lycée et à l'université.

Pour atteindre ces objectifs, l'académie encourage la découverte des différentes activités professionnelles ou des formations peu connues (*cf. l'ambition 5*). Elle s'est engagée à implanter dans tous les établissements d'ici 2014 le **passport Orientation – formation** avec, comme support premier, le webclasser, mis en place par l'ONISEP, afin de donner à chaque élève un portfolio (ou webfolio ou portefeuille)

de compétences) qui lui permette de collecter, d'organiser toutes ses expériences et les informations sélectionnées dans le cadre de son parcours de découverte des métiers et des formations, de ses stages en entreprise et de noter des éléments d'autoévaluation, de réflexion sur son projet d'orientation (*cf. également l'ambition 5*).

Engager tous les acteurs éducatifs dans l'accompagnement personnalisé des parcours

La rénovation de la voie professionnelle et la réforme du lycée doivent permettre de réduire les sorties trop hâtives en s'appuyant sur **les dispositifs d'accueil** – à développer dans tous les lycées professionnels –, sur **le tutorat des élèves** tout au long de leur parcours en lycée et sur **l'accompagnement personnalisé** (*cf. les ambitions 1 et 2*).

Le développement de ces dispositifs passe par la formation des enseignants de l'académie : entretien d'explicitation des difficultés d'apprentissage et d'aide à l'orientation, liens entre PDMF et disciplines, entre passeport Orientation – formation et PDMF, savoir parler des métiers et des formations...

Orienter autrement implique également d'évaluer les compétences du socle acquises par les élèves et d'accompagner les plus fragiles **de manière personnalisée** dès le collège et les élèves en situation de handicap de manière spécifique (*cf. l'ambition 2*). Six clips vidéo, conçus et réalisés par l'université Paul Cézanne et qui seront diffusés auprès des lycéens *via* les conseillers d'éducation principaux, apportent une source d'information sur le passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur des élèves handicapés ; ils devraient leur permettre de se projeter dans des études supérieures à la hauteur de leurs ambitions.

Motiver les élèves à poursuivre leurs études dans le supérieur

Susciter des ambitions en amont

Les vocations précoces sont rares et la détermination des études et d'un métier paraît souvent bien abstraite à un lycéen. C'est pourquoi il est important de familiariser les élèves le plus tôt possible avec

les enjeux, les pratiques et les perspectives professionnelles de l'enseignement supérieur, de manière à éprouver – au double sens d'expérimenter et de se mesurer à – la réalité concrète des études supérieures. Il s'agit donc de donner aux élèves à la fois l'envie et les moyens de poursuivre des études et de préparer très en amont la transition progressive vers le supérieur, tant en termes d'orientation que de méthodes de travail, comme c'est le cas pour les projets scientifiques expérimentaux (inscrits dans le dispositif Projets et ateliers Sup'Sciences – PASS), qui reposent sur un partenariat avec l'enseignement supérieur (interventions de chercheurs, activités en laboratoire). L'initiative et l'autonomie, la faculté d'adaptation à des méthodes de travail individuelles (ou à des dynamiques d'équipe) et à des champs disciplinaires nouveaux, à l'esprit d'entreprendre sont autant de capacités personnelles, de connaissances et de compétences à construire et à développer pour faciliter la transition avec l'enseignement supérieur.

Développer les collaborations entre le secondaire et le supérieur

L'académie a mis en place diverses opérations destinées aux élèves (dispositif Orientation active) ainsi que diverses actions permettant aux enseignants d'aller à la rencontre des universités, d'échanger avec les chercheurs et les formateurs, pour mieux transmettre la réalité actuelle de

l'enseignement supérieur, aussi bien sur le plan scientifique (les Rencontres enseignants – chercheurs) que sur le plan de la connaissance des formations (journées des professeurs principaux, en appui au guide qui leur est adressé).

Le dispositif Orientation active (démarche de conseil et d'accompagnement des futurs étudiants par les universités, leurs enseignants-chercheurs, en coordination avec les proviseurs de lycée et leurs équipes éducatives), obligatoire depuis 2009, permet aux lycéens de déterminer la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs compétences et à leurs goûts.

Il convient également d'améliorer l'information, mais aussi la formation des professeurs afin qu'ils puissent intégrer pleinement l'orientation à leurs pratiques professionnelles : ils jouent en effet un rôle crucial de médiation en tant qu'interlocuteurs privilégiés des élèves et des familles et acteurs pédagogiques de l'orientation (cf. *les ambitions 1 et 6*).

Ouvrir l'enseignement supérieur à des publics socialement défavorisés

Les publics socialement défavorisés sont généralement peu représentés dans les filières longues ou sélectives (*indicateurs de performance 1.9, 1.28*). Dans un souci d'équité, d'ouverture sociale et de diversité, de nombreuses initiatives sont menées depuis plusieurs années par la plupart des établissements d'enseignement supérieur de l'académie en vue de soutenir la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur des élèves en éducation prioritaire, de quartiers défavorisés ou boursiers. Une grande partie des actions en cours relève de la labellisation nationale *Cordées de la réussite*, qui distingue des établissements d'enseignement supérieur ayant des partenariats avec l'enseignement secondaire en vue « *d'aider les élèves issus de familles modestes à lever les obstacles matériels, scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités* ».

Ces actions de parrainage, telles que le dispositif individualisé *Tandem*, labellisé *Cordées de la réussite*, mis en place avec la collaboration des trois universités d'Aix-Marseille et le partenariat de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), permettent de faire bénéficier des collégiens ou lycéens issus de quartiers difficiles ou en éducation prioritaire d'un accompagnement personnalisé, d'un soutien scolaire, d'une préparation méthodologique, d'une ouverture socioculturelle ou d'échanges d'expérience avec les étudiants ou les enseignants (cf. *l'ambition 2*). En 2010, l'académie a mis en place 19 actions labellisées *Cordées de la réussite*. Elles seront confortées et développées d'ici 2014.

Diversifier les voies de réussite par la fluidité des parcours

Substituer la notion de parcours à celle de filière

Croire qu'on peut trouver « la bonne filière » est illusoire ; il faut au contraire mettre en

place des démarches pragmatiques de mobilité, durant la formation comme au long de la vie professionnelle. Cela impose par exemple de modifier la représentation que les lycéens se font du lycée, puis de l'université : il faut passer d'une logique de filière linéaire à une

logique de parcours. Il convient de penser l'information et l'orientation active en ce sens : partir des diplômes et des professions ou métiers envisagés en montrant les différents parcours qui peuvent y conduire. La logique de parcours implique un changement de perspective par rapport aux réorientations par l'échec en fin de seconde et de première année de licence (L1) : notamment, il s'agit d'enrichir les parcours, au lycée, par des passerelles plus diversifiées entre la voie générale et la voie technologique ou entre la voie professionnelle et la voie technologique et, à l'université, en développant des modules dans les licences générales qui permettent l'accès aux licences et masters professionnels. Tous les parcours sont possibles, y compris par l'apprentissage, voire l'alternance en formation continue si possible diplômante (pour ceux qui, ayant quitté le système scolaire, reprennent une formation initiale secondaire ou supérieure). Pour atteindre les taux de 100 % de qualifiés et de 80 % de bacheliers, il est nécessaire de développer des passerelles ascendantes, de donner la possibilité de « **parcours transverses** », y compris en cours d'année, pour mettre en œuvre la fluidité nécessaire aux parcours, notamment dans le secondaire (*indicateur de performance 3.19*).

Concevoir et pratiquer l'orientation en termes de « parcours transverses » dans le secondaire et le supérieur implique de systématiser les démarches de positionnement pédagogique par les équipes d'enseignants, pratique déjà utilisée en apprentissage et en formation continue dans l'académie. Elles doivent **permettre des corrections de trajectoire** pour faciliter l'accès au baccalauréat et à la troisième année de licence (L3) et éviter ou limiter l'abandon des études.

Valoriser la compétence

L'approche par la compétence est au cœur de l'objectif de fluidité des parcours. Elle tend à constituer l'élément de « traçabilité » indispensable dans les parcours de formation en effectuant régulièrement un positionnement par rapport à un champ de connaissances et compétences à acquérir.

Présente dans les apprentissages en primaire, avec la maîtrise de la lecture en fin de cycle 2 du premier degré, élément fondateur de la formation au collègue (avec l'obligation de maîtrise du palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences à l'issue de la scolarité obligatoire), la logique de compétences provoque un **renouvellement des pratiques des enseignants et de la conception des enseignements** en mobilisant différentes approches pédagogiques, le traitement des difficultés rencontrées par les élèves s'effectuant dans la classe ou à travers des programmes personnalisés de réussite éducative – PPRE (*cf. l'ambition 1*).

Dans le cadre de la loi du 24 novembre 2009 portant sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie (art. 11), huit établissements de l'académie – dont six lycées professionnels ou sections d'enseignement professionnel (SEP) –, sélectionnés par un appel à projets organisé par le haut commissariat à la jeunesse (et désormais géré par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative), ont mis en place à partir de la rentrée 2010 un « **livret de compétences expérimental** ». Cet outil synthétique s'articule avec le livret personnel de compétences, qu'il complète, et utilise le webclasser pour que le jeune y note, tout au long de sa formation, ses engagements, réalisations et expériences extra-scolaires ; l'espace individuel de l'élève tiendra lieu de

passerport Orientation – formation dans les établissements expérimentateurs (*cf. supra*).

Identifier les besoins pour élaborer des solutions adaptées à chaque étape du parcours

Cette identification peut se faire de trois manières :

■ **par l'analyse des flux.** Il s'agit de généraliser l'ensemble des études actuellement réalisées sur différents indicateurs (suivi de cohortes, analyse des vœux d'orientation, évaluation des dispositifs expérimentaux) pour proposer une cartographie complète des flux, dont les arborescences permettront d'identifier pour chaque niveau les points d'achoppement (engorgements, sorties sans qualification, écarts entre les ambitions et les réalisations...) et de faire apparaître la multiplicité des parcours alternatifs possibles (*cf. infra*);

■ **par la gestion des flux et la construction d'un parcours.** Il s'agit de proposer en amont, à partir de cette analyse, des solutions ciblées et individualisées – à construire avec l'ensemble des acteurs éducatifs impliqués à chaque niveau. Une attention particulière doit être portée dans ce domaine aux parcours et aux possibilités de passerelles et de réorientation entre la voie professionnelle et certaines formations de premier cycle de l'enseignement supérieur (essentiellement les BTS) – *indicateur de performance 3.5*;

■ **par la gestion facilitée des transitions interniveauux.** Il s'agit de mettre en cohérence les dispositifs d'accompagnement destinés à faciliter les transitions vers la vie active pour la plupart des élèves de la voie professionnelle et vers le supérieur pour les lycéens et de poursuivre le rapprochement du secondaire et du supérieur, encouragé par les transformations convergentes désormais engagées dans ces deux niveaux d'enseignement.

Conjuguer toutes les voies d'accès à la certification

L'apprentissage en lycée professionnel ou technologique

La « mixité des parcours » favorise la réalisation du projet de l'élève ou de l'étudiant en BTS : il s'agit, pour certains d'entre eux, de pouvoir achever leur parcours de formation dans le cadre de l'apprentissage, deuxième voie complémentaire de formation initiale obligatoirement diplômante (*indicateurs de performance 3.1, 3.7, 3.20*). Dans l'académie, 28 lycées professionnels ou technologiques se sont regroupés au sein de « CFA en lycée » par bassin d'emploi et de formation (au nombre de sept à la rentrée 2010) ou de quelques sections d'apprentissage plus localisées, offrant ainsi la possibilité à plus de 2 000 jeunes de préparer un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BTS.

L'indicateur de performance 3.1 permet de mesurer l'écart des taux de réussite de ces différentes voies de formation.

L'objectif académique est d'accroître, en concertation avec le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur, cette offre d'**une centaine de places supplémentaires par an**, en complémentarité non concurrentielle avec les mêmes formations sous statut scolaire ou étudiant ou avec les CFA déjà existants.

Continuité des parcours, de la formation initiale à la formation continue

Afin de remplir leur mission de formation continue, les établissements publics de l'académie sont regroupés en onze GRETA permettant d'offrir une réponse de proximité en formation continue du second degré. Organismes de formation accompagnant le développement économique local, ils mettent en place des actions à la demande des

partenaires (entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales...) pour différents publics : jeunes demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue engagés dans des parcours individualisés conduisant à la qualification, adultes demandeurs d'emploi, salariés ou particuliers... (*indicateurs de performance 3.24, 3.25*).

La réduction des durées des parcours de formation continue, quelles que soient les modalités d'organisation et de financement, invite à concevoir l'accès à la certification comme un processus. Jeunes, salariés ou demandeurs d'emploi peuvent ainsi viser un diplôme à travers une succession de formations et d'activités, dans le respect des dispositions requises.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les lois de 2002 et de 2009 consacrent la VAE comme une nouvelle voie d'accès à la certification. Pour plus d'efficacité, l'académie

a organisé son dispositif autour d'un centre académique (CAVA) s'appuyant à la fois sur les services académiques pour assurer les fonctions « régaliennes » de la validation (recevabilité des candidatures et certification) et sur le dispositif académique de formation continue des adultes pour l'accueil et l'accompagnement des candidats. Les objectifs prioritaires sont ici d'augmenter le taux de candidature, d'élever le niveau de qualification et, corollairement, d'augmenter le taux de certification totale (*indicateur de performance 3.23*).

L'atteinte de cet objectif conditionne, pour tous les niveaux, la réussite de l'insertion professionnelle.

Adapter l'offre de formation à la construction des parcours

Adapter l'offre de formation dans le secondaire

L'offre de formation initiale est élaborée sous la responsabilité du recteur pour les formations scolaires ou étudiantes en lycée et sous celle du conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur pour les formations initiales par apprentissage. Pour trouver sa pleine efficacité, l'ensemble de ces formations donne lieu à une large concertation, en respectant les cadres structurants déterminés au niveau académique en partenariat avec le conseil régional :

- contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF) ;
- programme prévisionnel des investissements (PPI) actualisé chaque année (notamment, impact des nouveaux lycées, internat) ;
- accords-cadres quadripartites Etat – Région – branches professionnelles – organisations syndicales ;
- schéma d'évolution des formations professionnalisantes post-bac (BTS, DUT, licences professionnelles et masters professionnels).

Les projets annuels de performance académique (PAPA), le rapport annuel de performance académique (RAPA) et leur actualisation régulière, élaborés par l'académie, viennent nourrir la réflexion. Depuis 2004, tous les établissements de l'académie proposent leurs demandes d'évolution des formations (structures pédagogiques) dans le cadre d'une réflexion triennale qui s'efforce de répondre aux questions suivantes :

- quelle aire de recrutement adéquate – l'échelle de l'établissement, du bassin (zone d'emploi), voire de l'académie ?

- avec quelles perspectives d'emploi (s'il s'agit de formations professionnalisantes, professionnelles ou technologiques) ?
- quels publics d'élèves visés (en évitant les formations redondantes) ?
- quelle finalité : poursuite d'études ou insertion professionnelle ?
- avec quels enseignants ?
- avec quels locaux et équipements ?
- avec quels financements ?

A l'appui de toute demande, le plan triennal de chaque lycée ou lycée professionnel doit indiquer en quoi il est complémentaire – ou du moins non concurrent – de celui de ses voisins (public ou privé sous contrat, formations sous statut scolaire ou par apprentissage) ; autrement dit, en quoi il répond à un véritable besoin collectif. La recherche de flux d'élèves suffisamment importants pour bénéficier au mieux des structures pédagogiques, dans un contexte où la révision générale des politiques publiques (RGPP) invite à mutualiser et optimiser les ressources entre établissements, renforce l'idée d'éviter un empilement des formations, peu susceptible de produire une carte lisible.

La priorité reste au renforcement et à la modernisation des filières existantes, mieux à même de stabiliser les équipes pédagogiques et donc de contribuer à la qualité des enseignements.

La construction d'internats (cf. *l'ambition 2*) devrait faciliter par ailleurs la mobilité relative des élèves autour de pôles pédagogiques

bien repérés et à même de proposer des gammes de formation allant du CAP au BTS, suivant des modalités différentes (pour les publics en formation initiale : statut scolaire, apprentissage ; pour les publics adultes : formation continue, validation des acquis de l'expérience – VAE).

C'est pourquoi l'académie mettra cette question du développement d'un internat adapté à ces nouvelles exigences au cœur de son dialogue prospectif avec le conseil régional. Cette préoccupation prend également tout son sens dans la **labellisation « lycée des métiers »** décernée aux établissements satisfaisant aux critères suivants :

- offre de formations professionnelles et technologiques dont l'identité est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers ;
- accueil de publics variés (jeunes sous statut scolaire, apprentis et adultes en formation continue) ;
- préparation d'une gamme étendue de diplômes allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
- offre de service de validation des acquis de l'expérience ;
- existence de partenariats avec les collectivités et les milieux professionnels ;
- mise en place d'actions concernant l'orientation des élèves ;
- ouverture européenne et internationale ;
- offre de services d'hébergement et nouveaux internats ;
- dispositif de suivi des élèves à l'issue de leur formation.

L'objectif académique est la labellisation de sept nouveaux lycées des métiers par an pendant la durée du projet académique (*indicateur de performance 3.22*) ainsi que le respect des démarches d'audit de renouvellement, garantissant ainsi la qualité des formations offertes et contribuant par ailleurs à donner une image de plus en plus lisible et cohérente des formations professionnalisantes et à faciliter le dialogue avec les milieux économiques.

Optimiser les moyens mis à la disposition des parcours

En lycée professionnel

Dans le cadre de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, la carte des formations doit continuer à évoluer,

même si elle s'est déjà considérablement modifiée ces dernières années avec la création de plus de 5 000 places en baccalauréat professionnel en trois ans et simultanément de plusieurs centaines de places en CAP.

Outre le module de découverte professionnelle six heures (DP6), de nouvelles places d'accueil ont été créées au niveau V pour l'ensemble des élèves candidats à ces formations à l'issue de la troisième, avec notamment la prise en compte des élèves les plus fragiles scolairement : section d'enseignement général et professionnel adapté – SEGPA –, 3^e d'insertion (cf. *l'ambition 2*). Mais ces dispositifs n'atteindront leur objectif que si toutes les places existantes sont occupées. Il est donc nécessaire de veiller au bon « remplissage » des formations actuelles, l'écart entre l'affectation de juin et les places occupées en septembre en est un signe pertinent.

L'analyse précise des abandons en cours d'études et le suivi des élèves (cf. *les ambitions 1 et 2*) devraient produire des résultats et permettre d'atteindre comme objectif que tous aillent au terme du parcours entamé ; le nombre de places vacantes en lycée professionnel, que ce soit en CAP ou baccalauréat professionnel, pourra en attester (*indicateurs de performance 3.16 à 3.18*).

En lycée technologique

L'enjeu essentiel de la voie technologique réside dans son repositionnement au cœur de la réforme du lycée dès la rentrée 2010, avec notamment, pour la rentrée 2011, une réforme complémentaire des voies Sciences et technologies industrielles (STI) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) afin de leur donner plus de lisibilité et des objectifs mieux identifiés en termes de préparation vers l'enseignement supérieur, en particulier vers les niveaux III (BTS et DUT), mais aussi II (licences professionnelles, prolongées parfois vers un master professionnel). En tout état de cause, il importe que les formations industrielles et en particulier les sections de technicien supérieur (STS) soient davantage « remplies », dès lors que des opportunités d'emploi se présentent dans la région (aérospatiale, microélectronique, nanotechnologies, laboratoires...).

Le partenariat avec le monde économique (cf. *l'ambition 5*) vise, entre autres, à favoriser une prise de conscience des élèves et étudiants en faveur des formations technologiques, mais aussi plus largement scientifiques.

Mieux répartir les parcours dans le supérieur

Afin d'optimiser l'offre de formation dans le supérieur, l'académie prépare un programme d'équilibrage de cette offre, un schéma académique de développement des formations post-baccalauréat professionnalisantes, visant à améliorer la cohérence entre les brevets de technicien supérieur (BTS), les diplômes universitaires de technologie (DUT), les licences et masters professionnels tout en assurant une couverture convenable du territoire académique.

Ce travail d'optimisation s'appuie sur quelques principes simples :

- analyser les flux d'étudiants au sein des formations concernées ;
- proposer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour chaque type de formation ;
- développer l'apprentissage post-baccalauréat ;
- développer les liens entre formation et emploi ;
- améliorer l'insertion professionnelle ;
- travailler particulièrement dans les secteurs professionnels en souffrance.

Diplômer davantage à chaque niveau d'études, pour favoriser l'insertion professionnelle

La situation de notre académie au regard des objectifs nationaux et européens

Si la France, au niveau national, est encore loin de réaliser les objectifs fixés dans le programme *Education et formation 2010*, dans le cadre du *Processus de Lisbonne* (cf. *supra*), plusieurs facteurs concourent à nous maintenir en-deçà même des taux de notre pays.

L'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés vérifie la pertinence de ces objectifs : le taux d'insertion professionnelle augmente avec le niveau de diplôme obtenu, et ce d'autant plus s'il s'agit d'un diplôme professionnalisant reconnu sur le marché du travail et pas seulement d'un diplôme intermédiaire conçu principalement comme une étape pour une poursuite d'études (*indicateur de performance 3.1*). Pourtant, le taux de diplômés (généraux et professionnels) en France demeure très inférieur à celui des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la situation académique est à cet égard encore moins favorable.

En outre, *l'indicateur 3.2*, mesurant l'impact des actions d'insertion de jeunes de plus de 16 ans, tout comme ceux mesurant les taux de poursuite d'études (*indicateurs de performance 3.3 à 3.6, 3.17*) montrent une désaffection pour la poursuite d'études. Il est pourtant crucial d'atteindre les objectifs préconisés par le programme européen pour améliorer la réussite scolaire et les possibilités d'insertion

professionnelle des jeunes de l'académie (cf. également les ambitions 1, 2 et 5).

De là découle la mise en place d'indicateurs propres à donner un certain nombre d'informations sur le niveau V (*indicateurs de performance 3.16 à 3.18*), le niveau du baccalauréat (*indicateurs de performance 3.8 à 3.12*) et le supérieur (*indicateurs de performance 3.3 à 3.7*), qui constitueront autant d'aides à la décision et contribueront au pilotage académique.

L'orientation en fin de troisième et de seconde générale et technologique

La fin de la troisième tout comme celle de la seconde générale et et technologique constituent des moments clefs dans le parcours des élèves. Cet effet « charnière » s'estompera sans doute avec la mise en place de parcours plus progressifs, plus fluides, ouvrant à la certification par des voies diversifiées. Pour accompagner cette évolution, l'analyse et la gestion des flux peuvent s'appuyer sur plusieurs indicateurs (*3.8 à 3.12*).

Parallèlement, pour un bon suivi des élèves, il est nécessaire de mettre en place un dossier d'affectation pour chaque élève de troisième.

De même, pour favoriser la diversification des voies d'accès à une certification, éviter les ruptures de parcours et prévenir les abandons, il importe de suivre attentivement les élèves qui se dirigent vers l'apprentissage, notamment ceux qui formulent un vœu unique pour une formation par apprentissage – car, en 2009, un taux important (60 %) d'entre eux n'ont pas signé de contrat.

On peut également souhaiter que la mise en place de l'accompagnement personnalisé des élèves et la démarche de parcours aient un impact positif sur l'orientation des élèves en grande difficulté en troisième (cf. également l'ambition 2).

Le pilotage académique de l'orientation passe par un pilotage des établissements. Pour ce faire, on s'appuiera sur l'évaluation des compétences réelles des élèves dès l'entrée au lycée (cf. l'ambition 1).

Augmenter le taux de qualification dans le supérieur

L'accès du plus grand nombre possible d'élèves à un niveau de qualification dans le supérieur est un objectif essentiel de l'académie. Pour répondre à l'objectif de 50 % d'une génération à la troisième année de licence (L3), il nous faut non seulement augmenter notre taux de réussite au baccalauréat (*indicateurs de performance 1.8, 1.13, 3.9, 3.12*), mais il est aussi nécessaire de diminuer le taux de sortie en fin de première année de licence (L1). Dans un contexte peu favorable (baisse de la motivation des lycéens pour des études longues, désaffection persistante des filières scientifiques et technologiques, taux significatif de décrochage des étudiants à l'issue de la première année universitaire), cette ambition suppose, de façon conjointe :

- d'améliorer, à chaque étape du parcours, l'accès à la poursuite d'études (*cf. supra*). Le taux d'accès de sixième en seconde (*indicateur de performance 3.8*) ; le taux de décision d'orientation en seconde générale et technologique (*indicateur de performance 3.10*) ; le taux d'accès de seconde au baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel (*indicateur de performance 3.12*) ; le taux de poursuite d'études dans le supérieur (*indicateurs de performance 3.3 à 3.7*) fournissent de bons indicateurs ;

- d'augmenter le pourcentage d'obtention du premier des diplômes universitaires (la licence, à « bac+3 ») en enrayant les décrochages et les abandons en première année d'enseignement supérieur ;

- d'encourager un vivier d'étudiants potentiels à poursuivre des études, en tirant parti notamment des ressources de notre académie en matière d'offre de formation dans le supérieur, à partir d'une analyse de sa configuration démographique et socio-économique – les indicateurs étant la proportion d'élèves s'orientant, dans le second degré, dans les domaines scientifiques, technologiques et dans les formations professionnalisantes (*indicateurs de performance 1.15, 1.26*) ; de filles dans ces mêmes filières (*indicateurs de performance 1.16, 1.27*) ; de bacheliers technologiques en poursuite d'études vers un BTS ou un DUT (*indicateur de performance 3.4*) ; de jeunes issus des professions

et catégories socio-professionnelles (PCS) défavorisées ou de quartiers sensibles dans le supérieur (*indicateurs de performance 1.9, 1.28*).

Objectifs de performance

		(second degré public)	2007	2008	2009	Cible 2014
3 Diversifier les modalités de formation professionnelle						
3.1 Ecart des taux de réussite entre apprentis et scolaires (en points)	en CAP		-1,9	0,1	-2,0	
	en BEP		-8,4	-6,0	-10,2	
	en BTS		-7,7	-4,3	-7,3	
3.2 Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans	taux de poursuite d'études		68	72	66	82
	taux d'accès à l'emploi		12	9	8	13
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire						
3.3 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur (public et privé)	filles		74,9	75	75,7	80
	garçons		73,2	73,8	74,1	80
	total		74,1	74,4	75,0	80
3.4 Taux de poursuite des bacheliers technologiques	vers un BTS		43,4	39,1	42,8	50
	vers un DUT				8,6	
3.5 Taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS				17,7	15,8	20
	en université (hors IUT)		37,0	35,9	36,3	41
3.6 Taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers par filière	en IUT		7,1	7,6	7,3	12
	en CPGE		7,4	7,9	7,5	10
	en STS		16,4	17,1	16,9	21,5
3.7 Nombre d'apprentis post-baccalauréat		4980	5361	5519	6350	
3.8 Taux d'accès de sixième en seconde (public et privé)	taux d'accès global		78,7	78,0	76,3	
	poids voie GT		58,7	58,8	61,6	
	poids voie professionnelle		41,3	41,2	38,4	
3.9 Taux d'accès de troisième générale au baccalauréat (public et privé)		62,6	62,7	62,4		
3.10 Taux de décision d'orientation en seconde générale ou technologique (GT)		57,6	59,3	59,0	63	
3.11 Taux de passage de troisième en seconde (public et privé sous et hors contrat)	voie générale et technologique		55,8	56,3	57,2	
	voie professionnelle		26,9	27,2	26,4	
3.12 Taux d'accès de seconde au baccalauréat (public et privé)		81,7	81,8	82,3		
3.13 Part des actions inscrites dans le volet orientation de l'application PAPeT					3,7	
3.14 Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet orientation					1,8	

(second degré public et privé) 2007 2008 2009 Cible 2014
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

3.15 Taux d'obtention d'un BEP, CAP ou baccalauréat par les élèves de troisième générale	74,1	73,6	73,8	
--	------	------	------	--

(second degré public) 2008 2009 2010 Cible 2014
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

3.16 Première année de CAP	sous statut scolaire (n ^{bre} de places)	2087	2715	2848	
	en apprentissage (effectifs)	295	405	425	449
3.17 Nombre de passages de CAP en première professionnelle		198	146	199	270
3.18 Première année de baccalauréat professionnel	sous statut scolaire (n ^{bre} de places)	4305	6065	5963	
	en apprentissage (effectifs)	149	232	232	280
3.19 Nombre de passages de la voie professionnelle à la voie générale et technologique		443	382	417	500

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

3.20 Nombre d'apprentis accueillis en lycée professionnel (sections d'apprentissage, UFA et CFA publics)	2071	1947	2035	
3.21 proportion d'établissements utilisant un livret personnel de compétences				100

(second degré public) 2008 2009 2010 Cible 2014
4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

3.22 Nombre d'établissements labellisés "lycée des métiers" (public et privé)	24	30	31	50
---	----	----	----	----

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014
5 Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie

3.23 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif VAE	certification totale	58,7	59,0	66,4	69
	certification partielle	26,9	25,9	21,1	> 22
3.24 Nombre d'heures stagiaires réalisées en formation continue des adultes par les GRETA (en millions)		3,1	3,6	3,3	4
3.25 Proportion du chiffre d'affaires venant des entreprises		53,1	47,9	44,6	> 50

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

ambition 4

assurer la sérénité de la vie scolaire

La sérénité de la vie quotidienne dans l'établissement est une condition indispensable au bon travail des élèves. Tout en s'appuyant sur des personnels et des dispositifs spécifiques, elle est l'affaire de tous, notamment en associant le plus étroitement possible l'ensemble des partenaires de proximité de l'établissement à la prise en compte de toutes les problématiques qui retentissent sur sa sérénité, autant éducative que pédagogique ; elle repose sur une réflexion collective, au service de la réussite scolaire des élèves.

Une vie sereine dans les écoles, collèges et lycées suppose le respect de règles et obligations par les élèves et les personnels, dans un cadre sécurisé, et l'apprentissage par les élèves des codes sociaux de la vie collective et de la responsabilité.

La construction, par les élèves, d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres, tant en matière de santé que de vie sociale, est au cœur de la démarche éducative visant à fonder et structurer une sérénité durable dans l'établissement. Elle est également au cœur de l'activité d'enseignement, notamment par l'acquisition des compétences sociales et civiques du socle commun.

Développer chez les élèves l'initiative, l'autonomie, le sens de la responsabilité et de la vie collective

L'académie entend mettre en place, tout au long de la scolarité de l'élève, un véritable parcours civique reposant sur la connaissance des règles, des valeurs communes, des pratiques sociales quotidiennes et des comportements responsables afin de former des jeunes aptes à s'intégrer dans la société et à devenir, à l'âge adulte, des citoyens responsables et actifs. Il en va ainsi des différentes « éducations...à » : éducation à la citoyenneté, à la responsabilité, à l'environnement et au développement durable, à la consommation, à la santé, à la sexualité, aux médias, à la Défense...

Un « projet éducatif » dans les établissements, ambitieux, en relation avec les objectifs du PAPet et prenant appui sur les réformes du système éducatif (socle commun à l'école et au collège, accompagnement personnalisé au lycée, réforme de la vie lycéenne) doit être élaboré en lien avec le projet d'académie 2011-2014. Il doit s'articuler autour des priorités suivantes :

- rechercher une plus grande responsabilisation des élèves par l'engagement dans la vie de l'établissement (délégués, animation du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens, journal scolaire,

ciné-lycée, association sportive...) ou dans des activités associatives extérieures (conseil régional des jeunes – CRJ –...) – cf. *l'ambition 3* ;

- aider les élèves à construire une autonomie plus affirmée dans le rapport au travail, dans la gestion du temps personnel (fréquentation du centre de documentation et d'information – CDI – ou des salles d'étude, tutorat, travaux de groupe, accompagnement éducatif) et dans la prise d'initiatives (projets éducatifs, solidaires, conseil académique de la vie lycéenne – CAVL –, aménagement du temps et des espaces...);

- assurer une véritable formation et un accompagnement régulier, tout au long de l'année scolaire, des délégués des élèves, et prendre en compte leurs attentes et leur parole.

Diverses ressources sont déjà à la disposition des équipes éducatives pour les aider à responsabiliser les élèves : heure de vie de classe, éducation au développement durable (EDD), formation aux premiers secours, associations sportives (AS), actions de solidarité, élections et formation des délégués, conseil de vie lycéenne (CVL), foyer socio-éducatif (FSE) ou maison des lycéens, CDI... Ces ressources doivent être pleinement mobilisées au service du « projet éducatif » de l'établissement. La note de vie scolaire, en particulier, constitue un outil à prendre en compte pour valoriser les attitudes et comportements positifs des élèves.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) peut être un outil

essentiel de prévention, à condition qu'il implique la communauté scolaire et l'ensemble de ses partenaires. Les actions de ce comité pourront utilement être centrées sur la construction des compétences sociales et civiques des élèves et sur le développement de leur autonomie et de leurs initiatives, sans négliger la prévention des conduites à risque et des problèmes de santé des jeunes.

Plusieurs cibles, fixées pour 2014, seront plus particulièrement surveillées :

- le taux de participation des lycéens aux élections des CVL (*indicateur de performance 4.2*) ;
- la part des actions inscrites dans le volet citoyenneté de l'application PAPeT ainsi que la part des ressources PAPeT utilisée pour ce volet (*indicateurs de performance 4.10 à 4.12*) ;
- la proportion de collégiens ayant obtenu le certificat de compétences Prévention et secours civiques de niveau 1 – PSC1 (*indicateur de performance 4.1*) ;
- le pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive (*indicateur de performance 4.3*).

Assurer la sérénité et la sécurité de la vie dans l'établissement

Divers facteurs perturbent la sérénité de la vie quotidienne dans l'établissement ; ils sont tous liés au non-respect de l'école et de ses obligations par les membres de la communauté éducative et, au premier chef, par des élèves qui ne respectent pas le règlement intérieur, multiplient les absences ou les violences.

Le règlement intérieur, un outil éducatif

Le règlement intérieur est le premier outil de pilotage et de cohérence dans un

établissement scolaire. Il permet de structurer la vie quotidienne :

- en prenant appui à la fois sur les droits et les devoirs de tous, en distinguant les statuts et les missions de chacun ;
 - en s'intéressant autant aux mesures positives d'encouragement et de récompense qu'aux sanctions disciplinaires – à ce titre, le nombre de conseils de discipline réunis et, notamment, la proportion de ceux débouchant sur une exclusion définitive constituent des indicateurs riches d'enseignement (*indicateurs de performance 4.8, 4.9*) ;
 - en définissant une politique éducative claire, compréhensible, s'appuyant sur la réglementation en vigueur et affichant une lucidité dans sa mise en œuvre, dans le cadre du projet d'académie.
- On veillera particulièrement à l'actualisation annuelle du règlement intérieur. Par ailleurs, on s'assurera de sa compréhension et de son

application par tous les acteurs (par exemple, en mettant en œuvre diverses modalités de communication avec les familles : rencontres, explication ou commentaire, traduction...).

Réduire et traiter les phénomènes d'absentéisme en milieu scolaire par une prévention adaptée

Être présent à l'école est le premier devoir de l'élève, pouvoir étudier dans la sécurité son premier droit. Lutter contre l'absentéisme demeure la priorité fondamentale en matière de vie scolaire. Cela demande volonté, méthode et rigueur, ainsi que des politiques de prévention réfléchies, structurées et à la hauteur des enjeux socio-éducatifs. L'amélioration de l'existant passe, d'une part, par la mobilisation de toutes les compétences éducatives à l'intérieur du système scolaire et, d'autre part, par un travail continu et exigeant avec les parents d'élèves et les partenaires concernés, sans lesquels on ne saurait aboutir à des résultats probants en la matière. L'absentéisme concerne principalement les zones d'éducation prioritaire et il est plus marqué en lycée professionnel. Des difficultés sociales ou des carences familiales, voire des maltraitances, y sont souvent associées ; le contact avec les parents des élèves absentéistes n'est pas toujours aisé et leur concours est inégalement obtenu.

La prévention et le traitement de l'absentéisme font l'objet d'actions spécifiques mises en œuvre dans tous les établissements. Grâce aux outils numériques de gestion des absences et des retards (notamment SCONET Absences, qui permet par ailleurs d'agrèger les statistiques académiques – *indicateur de performance 4.4*), il est désormais possible d'avoir des informations centralisées et en temps réel afin de prévenir les familles très rapidement. Des commissions internes aux établissements scolaires publics du second degré, les observatoires de prévention des ruptures scolaires (OPRS), permettent un suivi des décrochages et ruptures scolaires, même si leur capacité d'anticipation est très variable (*indicateurs de performance 4.6, 4.7 – cf. également l'ambition 2*).

Il a été constaté que la mise en œuvre du dispositif École ouverte – et plus généralement **l'accompagnement éducatif** – modifie le rapport des jeunes à l'école et génère des effets positifs sur le parcours scolaire, contribue à remotiver les élèves en difficulté, à leur faire voir l'école autrement et favorise leur intégration scolaire et sociale en multipliant les occasions d'échanges avec leur environnement.

En 2010, dans l'académie, 200 médiateurs de réussite scolaire ont été répartis dans une centaine d'établissements d'enseignement du second degré. Ils participent, au sein des équipes en place, à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'École, notamment sur les territoires de la politique de la ville. Mais il faut aller plus loin dans la prévention et le traitement de l'absentéisme :

- en améliorant la liaison entre l'école et les familles pour contribuer à mieux les sensibiliser et obtenir leur collaboration active ;
- en activant systématiquement les observatoires de prévention des ruptures scolaires – OPRS (*cf. l'ambition 2*) ;
- en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement personnalisé et préparant mieux, en collège, l'orientation vers les filières professionnelles pour agir sur l'absentéisme en lycée professionnel (*cf. l'ambition 3*) ;
- en améliorant la prise en charge de l'élève en danger ou en risque de danger ;

- en recherchant, avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative, les causes de démotivation (notamment celles liées aux apprentissages et au déficit d'individualisation dans l'accompagnement), qui induisent souvent les absences (cf. *les ambitions 1 et 2*);

- en assurant un suivi des élèves absentéistes et un accompagnement des familles en cas de difficultés sociales ou de carences familiales ;

- en améliorant la communication dans la prise en charge interinstitutionnelle de l'absentéisme pour réduire le taux de signalements départementaux sans suite et améliorer les retours de saisine de la justice.

Réduire et traiter les actes de violence en milieu scolaire en améliorant la prévention et la prise en charge des élèves concernés

Un certain nombre d'établissements scolaires du second degré participe au renseignement de la base SIVIS, qui permet d'établir un indicateur national des actes de violence. Une extension pour fournir une statistique académique a été mise en place et fonctionne actuellement (*indicateur de performance 4.5*).

En collège s'est installé un sentiment général d'aggravation des incivilités et des conflits, ainsi que de difficulté croissante à faire partager aux parents les valeurs et démarches éducatives de l'école. Les trois dernières années, le nombre de conseils de discipline dans l'académie a augmenté

(1 725 en 2009), dont plus des trois-quarts (76,5% en 2008) aboutissent encore à une exclusion définitive de l'établissement (*indicateurs de performance 4.8, 4.9*). Un usage mieux maîtrisé et à vocation plus éducative du conseil de discipline doit donc être encouragé.

En matière de prévention, un certain nombre d'outils et de ressources sont déjà utilisés (comme le logiciel SIVIS ; les partenariats entre éducation nationale, police et justice structurés par des conventions départementales ; le lien avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD –, lorsqu'ils existent). De plus en plus d'établissements élaborent un plan de prévention de la violence ; tous ont un correspondant police ou gendarmerie.

Depuis le début de l'année 2010, l'équipe mobile académique de sécurité (EMAS) réalise des diagnostics de sécurité ; tous les établissements en auront bénéficié d'ici la fin de l'année 2010. En cas de violence, dans chaque bassin, des cellules de crise assurent rapidement et efficacement l'aide aux victimes. L'EMAS, qui a vocation à intervenir dans tous les établissements du second degré, peut être sollicitée tant pour prévenir que pour traiter des situations de crise ou de violence.

Plusieurs pistes sont à explorer pour renforcer les actions de prévention de la violence mises en œuvre dans l'académie. Elles s'appuient sur trois types de « leviers » (l'EMAS, la formation des personnels, le partenariat) :

- l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation doit se sentir concerné par la construction des compétences sociales et civiques des élèves : il faut mobiliser tous les dispositifs institutionnels (CESC, plan de prévention de la violence, heure de vie de classe, éducation civique, juridique et sociale – ECJS –, correspondants police ou gendarmerie, EMAS, note de vie scolaire...) contribuant à une meilleure prévention collective et renouveler leurs modes d'intervention chaque fois que nécessaire ;

- l'EMAS, en collaboration avec la délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP), proposera aux personnels des modules d'information et de formation en matière de

gestion de situations de crise, sur les diverses infractions en milieu scolaire ainsi que sur les adolescents difficiles ;

- les personnels doivent être informés des nouvelles procédures de signalement de l'enfance en danger, conformément à la réforme de mars 2007 (des formations en ce domaine leur seront proposées) ;

- les personnels peuvent également s'appuyer sur les actions de prévention et les programmes liés à la maltraitance, aux agressions sexuelles, à la souffrance psychique et aux ruptures sociales (comme *Et même si, Quels pères, quelles pratiques, Grain de sable...*).

La relation famille – école est également un des leviers sur lesquels on peut agir pour améliorer le suivi des élèves en difficulté sociale importante, notamment en s'appuyant sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et en valorisant les partenariats innovants avec les associations du mouvement familial (parrainage de proximité avec l'UDAF 13).

Il importe également de poursuivre la lutte contre les jeux dangereux et les pratiques violentes en partenariat avec les associations habilitées au niveau national, en prenant appui sur le cahier des charges élaboré au plan national (*cf. l'ambition 6*).

Le traitement adéquat des actes de violence répond à trois objectifs :

- suivi adapté des auteurs de faits de violence et accompagnement des familles chaque fois que nécessaire – à ce titre, il convient de

redonner aux décisions des conseils de discipline toute leur valeur éducative, de respecter les principes d'anticipation et de progressivité des sanctions et donc de faire diminuer le caractère quasi-systématique de l'exclusion définitive (ce dernier indicateur sera particulièrement surveillé) ;

- formation et accompagnement des personnels appelés à intégrer les cellules de crise en bassin ;

- aide aux victimes de violences.

Sur ces deux derniers points, l'EMAS peut être sollicitée par les chefs d'établissement. Elle propose des actions adaptées à la prévention et au traitement de la violence dans et aux abords des établissements du second degré. La mise en œuvre de ses préconisations servira d'indicateur (*indicateur de performance 4.13*).

Promouvoir la santé des élèves

La promotion de la santé des élèves vise à **accroître leurs capacités d'apprentissage et leur réussite scolaire** ainsi qu'à **développer des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres**.

Elle permet de **remédier aux inégalités face à l'accès aux soins**.

C'est pourquoi l'académie met en œuvre une politique d'éducation globale à la santé et d'apprentissage de la citoyenneté qui mobilise, autour des médecins et des personnels infirmiers et sociaux, l'ensemble des personnels des écoles et des établissements ainsi que des partenaires.

Renforcer la prévention, former les personnels en fonction des besoins nouveaux des élèves, développer les partenariats sont les principaux axes de

ce programme où une place particulière sera réservée au dépistage précoce de la souffrance psychique des enfants et des adolescents.

Une politique de prévention de la santé des élèves

Le bilan de santé de la sixième année est une priorité académique. Il se déroule à un âge clef du développement somatique et neurocognitif. La proportion d'élèves ayant bénéficié de ce bilan est de 83,5% dans l'académie en 2009. L'objectif est d'atteindre un pourcentage d'élèves supérieur à 87% d'ici 2014 (*indicateur de performance 4.14*).

Le repérage et le dépistage précoce des troubles des apprentissages à tous les niveaux de la scolarité nécessitent la participation active et conjointe des enseignants et des équipes de santé, en association avec les familles. Ils vont désormais être facilités par l'utilisation de nouveaux outils destinés aux enseignants et aux équipes de santé. Pendant les trois prochaines années, l'effort portera essentiellement sur les niveaux CE1 et CM1. Notamment, le repérage de la dyslexie permettra d'apporter les adaptations pédagogiques nécessaires à l'élève (*cf. l'ambition 2*).

Il importe de renforcer **l'éducation à la sexualité** (*indicateur de performance 4.15*) car le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par des mineures, déjà élevé en région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA), est en augmentation. Plusieurs centaines de demandes d'élèves concernant la contraception d'urgence auprès des infirmières de l'éducation nationale sont enregistrées dans l'académie depuis 2003.

En 2009, des actions d'éducation à la sexualité ont déjà été menées auprès de 25,6% des élèves scolarisés en collège public¹.

De même, **la prévention des conduites à risque** (tabac, alcool, toxicomanie, médicaments...) est très importante dans une région qui s'avère être la plus grande consommatrice de cannabis par les jeunes de plus de 17 ans. En 2009, des actions d'éducation dans ce domaine ont concerné 18,5% des collégiens, 28,3% des élèves en lycée professionnel et 24,4% en lycée¹ (*indicateur de performance 4.16*). Enfin, la région méditerranéenne (Corse, Languedoc – Roussillon et Provence – Alpes – Côte d'Azur) est l'une des plus touchées par **l'obésité** des enfants et des adolescents. Un effort épidémiologique particulier sera fait afin d'améliorer la connaissance que l'on peut avoir du surpoids et de l'obésité des élèves, notamment à l'âge de 6 ans. Les actions d'éducation nutritionnelle seront accentuées à tous les niveaux de la scolarité. Elles ont été suivies par 4,3% des écoliers et 10,3% des collégiens en 2009¹ (*indicateur de performance 4.17*).

Renforcer le dépistage précoce de la souffrance psychique des enfants et des adolescents

Les adultes de la communauté éducative porteront une attention toute particulière aux signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents.

En 2008-2009, sur 468 078 élèves vus par les infirmiers, 8% ont sollicité une relation d'aide, 108 000 ont nécessité un suivi infirmier (examens infirmiers) et 1 240 ont fait l'objet d'un avis pour trouble du comportement¹.

Afin d'agir dans le domaine de la santé psychique et notamment dans la prévention des conduites suicidaires, l'académie veille à renforcer les compétences des professionnels de santé, sociaux et psychologues scolaires en développant la collaboration entre le milieu scolaire et les structures spécialisées (centres médico-psycho-pédagogiques – CMPP –, intersecteurs de pédopsychiatrie, consultations de médecine pour adolescents, maison des adolescents et structures hospitalières spécialisées...).

¹ Rapport annuel d'activité infirmier

Objectifs de performance

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

1 Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

4.1	Proportion d'élèves ayant obtenu au collège le certificat de compétences PSC1 ¹		11,7		25	
		total	42,6		47	
4.2	Taux de participation des lycéens aux élections des conseils de vie lycéenne (CVL)	au LEGT	38,4			
		au LP	56,8			
		à l'école élémentaire	15,4	15,7	15,6	> 21
4.3	Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement	au collège (y compris SEGPA)	20,8	23,1	22,7	> 31
		au LEGT	13,3	15,0	16,0	21
		au LP	12,3	13,2	11,8	18

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations

		à l'école élémentaire			
4.4	Taux d'absentéisme des élèves	au collège			
		au LEGT			
		au LP			
4.5	Nombre d'incidents déclarés par les établissements scolaires du second degré public (enquête SIVIS – 2 ^e période)		783	849	

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2008 2009 2010 Cible 2014

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations

4.6	Nombre d'établissements ayant mis en place un OPRS ²	157	291	320
4.7	Nombre d'élèves pris en charge par un OPRS ²		1483	1400

¹ PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1 ² OPRS : observatoire de prévention des ruptures scolaires

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

(vie de l'élève – premier et second degrés publics) 2007 2008 2009 Cible 2014

2 Assurer la sérénité et la sécurité de l'établissement en faisant respecter l'école et ses obligations						
4.8	Nombre de conseils de discipline en établissement scolaire du second degré public	1544	1635	1725	1500	
4.9	Proportion de conseils de discipline débouchant sur une exclusion définitive	79,9	76,5		70	
4.10	Part des actions inscrites dans le volet citoyenneté de l'application PAPeT			15,6		
4.11	Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet citoyenneté			5,9		
4.12	Part des ressources éducation nationale dans le volet citoyenneté			29,7		
4.13	Pourcentage d'établissements ayant mis en œuvre les préconisations des diagnostics de sécurité de l'EMAS ³				100	
3 Promouvoir la santé des élèves						
4.14	Proportion d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé dans leur sixième année	77,3	78,9	83,5	87	
4.15	Proportion d'élèves bénéficiant d'une éducation à la sexualité en collège	30	32	25,6	35	
4.16	Proportion d'élèves bénéficiant d'actions de prévention des conduites à risque	au collège	18	25	18,5	30
		au LEGT	28,7	48	24,4	30
		au LP	14	21	28,3	40
4.17	Proportion d'élèves bénéficiant d'actions d'éducation nutritionnelle	à l'école primaire	5	7	4,3	10
		au collège	12,7	14,5	10,3	20

³ EMAS : équipe mobile académique de sécurité

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

ambition 3

mettre l'ouverture de l'école
sur son environnement
au service de la réussite scolaire

Ouvrir l'école sur le monde est une nécessité pour préparer les jeunes qui lui sont confiés à la société d'aujourd'hui et de demain et pour favoriser, voire optimiser leur intégration sociale et professionnelle. Elle peut contribuer à réduire de façon déterminante les inégalités culturelles et sociales en permettant aux élèves de vivre des émotions, des expériences et des expérimentations fondatrices de compétences, liées à des rencontres humaines, artistiques, culturelles et professionnelles.

L'ouverture pédagogique des établissements sur le monde s'appuie sur **un axe majeur : le travail en partenariat**.

Il n'est en effet plus envisageable de donner à des élèves une formation professionnelle, de leur faire découvrir les métiers qui pourraient les intéresser, dans quelque voie que ce soit, sans les partenaires professionnels, sans les entreprises ; ni de construire une sensibilité culturelle sans la rencontre d'artistes, sans la « confrontation » avec des œuvres, sans la collaboration de partenaires culturels ; ni d'apprendre la langue, l'histoire et la culture d'un pays sans l'établissement de relations étroites et d'échanges réguliers avec des habitants de ce même pays. Et que dire lorsqu'il s'agit de confronter sa pratique de tel matériau, dans tel métier, avec celle de nos voisins... autrement dit, de cumuler acquisition d'un geste professionnel et pratique linguistique et culturelle ? L'ouverture de l'établissement sur le monde qui l'entoure conduit rapidement à une **« intrication » des trois aspects de cette ouverture : ouverture sur le monde professionnel, sur le monde artistique et culturel, sur le monde européen et international**. Car elle est indissociable des connaissances et des compétences à acquérir dans le socle commun et permet souvent de mettre en œuvre une pédagogie différenciée qui aidera les enseignants à faire progresser rapidement et de façon solide et structurée leurs élèves.

Construire des partenariats

Pour quels objectifs ?

Ouverture sur le monde professionnel

Ouvrir l'école sur le monde professionnel, c'est mieux le faire connaître de tous les élèves ; c'est aussi renforcer la qualité de l'offre de formation et améliorer la première insertion professionnelle des jeunes.

A cet égard, l'académie construit depuis plusieurs années (*cf. le projet d'académie 2007-2010*) – et poursuit – une relation durable, dans le respect des compétences de chacun, avec le monde de l'entreprise autour de quatre axes : il s'agit d'abord que ce partenariat, entériné par la signature de conventions, contribue à **faire de la découverte du milieu professionnel, de l'entreprise, des métiers et des professions ainsi que des niveaux de qualification attendus** pour chacun d'entre

eux, **un élément de culture générale et une aide à l'orientation** (*cf. l'ambition 3*) pour tous les élèves.

Ce partenariat vise également à **améliorer les formations professionnelles et technologiques en alternance** entre école et entreprise ainsi que la **carte des formations professionnalisantes**, afin qu'elles prennent en compte à la fois les attentes des élèves, mais également les perspectives d'emploi (dans leurs grandes tendances) en termes de choix de métier(s) et de niveaux de qualification à atteindre.

Il doit en outre **faciliter**, autant que possible et chaque fois que le souhait en est exprimé, **une première insertion professionnelle** des élèves ou étudiants (BTS) après l'obtention d'un diplôme qualifiant.

Enfin, l'académie et les entreprises entretiennent des relations commerciales à travers l'activité du réseau des 11 GRETA sur des actions qui visent à qualifier de futurs collaborateurs (contrats de professionnalisation) ou à accompagner l'évolution de leurs compétences (VAE, plan de formation, congés individuels de formation...).

Ouverture sur le monde artistique et culturel

La politique partenariale d'éducation artistique et d'action culturelle de l'académie vise à **mettre la culture à la portée de tous, notamment de ceux qui en sont les plus éloignés**. Elle s'attache particulièrement à impliquer les élèves dans des démarches innovantes et de qualité liées à la création d'œuvres et de répertoires. Elle mobilise ses partenaires autour de cet objectif pour une démarche inscrite dans une réflexion d'aménagement du territoire.

Cela implique de poursuivre et de renforcer au niveau académique, de manière interactive, les actions suivantes :

- impulser et accompagner la réflexion collective de la communauté éducative pour la mise en cohérence pédagogique, culturelle et artistique du projet d'école et d'établissement (dimension transversale et

interdisciplinaire, en articulation avec les enseignements), avec la dimension partenariale territoriale ;

- **développer et organiser les partenariats institutionnels et culturels** (services déconcentrés des autres ministères, notamment la direction régionale des affaires culturelles – DRAC –, collectivités territoriales, institutions culturelles...);

- élaborer et mettre en œuvre des actions académiques d'impulsion, de valorisation et d'évaluation constitutives du programme académique ;

- proposer et mettre en œuvre un plan spécifique de formation transversal et en partenariat culturel.

Ouverture sur l'international

L'académie a la chance d'être située au carrefour de plusieurs pays européens et méditerranéens avec lesquels des **conventions de partenariat** ont été signées depuis l'année scolaire 2004-2005 (ainsi qu'avec d'autres Etats des continents africain et américain et avec la Chine). Elles constituent **le cœur des échanges** entre élèves, personnels enseignants et d'encadrement, autour duquel d'autres accords et conventions sont venus se greffer, permettant l'ouverture vers d'autres horizons culturels, linguistiques et professionnels ainsi que des échanges interculturels et la mutualisation d'expériences et de « bonnes pratiques ».

C'est par l'impulsion apportée par ces conventions qu'un esprit d'ouverture peut être insufflé à l'ensemble des personnels et des publics de notre institution, engagés dans des échanges internationaux bilatéraux et multilatéraux :

- projets plurilingues et pluridisciplinaires inscrits dans la vie des établissements et construits autour de partenariats divers (locaux, nationaux et internationaux) ;

- développement de la mobilité des élèves et des personnels comme compétence individuelle, professionnelle et sociale ;

- apprentissage de la diversité et des valeurs démocratiques telles que la tolérance et le respect d'autrui...

Selon les besoins et les objectifs ciblés, cette **politique partenariale peut s'établir au niveau académique, départemental, du bassin, d'un réseau ou de l'établissement** – à un ou plusieurs de ces niveaux.

Avec quelles modalités d'action ?

Avec le monde professionnel

L'académie a déjà établi un partenariat avec 24 branches professionnelles. Il est prévu de **signer de nouvelles conventions** avec d'autres branches et organismes interprofessionnels – au rythme de cinq par an pour atteindre un total d'une cinquantaine environ en 2014 et de renouveler les plans d'action avec les partenaires actuels (*indicateur de performance 5.3*).

Pour accompagner la mise en œuvre de solutions adaptées aux nécessaires et multiples relations entre formation et emploi au niveau local, l'académie avait décidé la création de **comités locaux Ecole – Entreprise (CLEE)**, inscrite dans le projet d'académie 2007-2010.

Treize CLEE couvrent la totalité du territoire académique et mènent leurs actions dans le cadre d'une charte académique codéfinie, puis signée en 2008. Les CLEE participent, entre autres, à l'information sur les métiers (ils peuvent donc intervenir dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations – PDMF – *cf. l'ambition 3*) ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation des formations en alternance sous statut scolaire et en apprentissage.

De même, afin de mieux faire connaître le monde économique aux élèves, chaque année, l'académie et l'Union patronale régionale (UPR) organisent, avec les organisations professionnelles régionales, une **semaine Ecole – Entreprise** afin de mettre en évidence et de valoriser la diversité des actions mises en œuvre tout au long de l'année entre écoles et entreprises partenaires. En 2010, cette action a concerné près de 11 000 élèves. La cible fixée pour 2010 (10 000 élèves) a été atteinte ; elle est réévaluée à 12 000 pour les années à venir (*indicateur de performance 5.1*).

Par ailleurs, les conseillers de l'enseignement technologique (CET), au-delà de leur mission première et incontournable de **représentants du monde professionnel dans les jurys** de CAP, BEP, baccalauréat

professionnel et BTS, peuvent exercer des missions d'information sur les métiers ou de conseil auprès des établissements. Nommés par le recteur en 2010 pour une durée de cinq ans, ils sont pour la très grande majorité (80 %) en activité professionnelle et issus des principaux secteurs d'activité de l'académie et souvent membres des organismes professionnels partenaires.

Enfin, la **banque de stages en ligne** (*cf. infra*), dont la création était inscrite dans le projet d'académie 2007-2010, doit désormais augmenter le nombre d'offres de stage en entreprise qu'elle propose. La cible est fixée à un flux permanent de 2 000 offres en 2014 (*indicateur de performance 5.2*).

Avec le monde artistique et culturel

La période couverte par le projet d'académie 2007-2010 a été marquée par une politique dynamique de contractualisation académique avec différents partenaires et par la parution de nombreux textes officiels soulignant l'importance de construire une politique artistique et culturelle concertée. Fondées sur un diagnostic partagé et la volonté de **mutualiser** les efforts consentis au **développement concerté** de l'éducation artistique et de l'action culturelle, ces conventions permettent de construire une **stratégie commune de priorités, d'actions et d'évaluation au plus près des besoins des communautés éducatives**. Elles s'appuient sur différents réseaux, favorisant ainsi la mise en œuvre d'une **démarche**

cohérente entre les quatre départements de l'académie tout en intégrant les spécificités locales.

Elles sont complétées par les volets culturels qui figurent dans l'ensemble des conventions signées avec les pays partenaires de l'académie.

Les établissements et les équipes éducatives sont invités à s'appropriier ces directions de travail, à les inscrire dans leur projet d'établissement et à les faire vivre dans des projets pédagogiques interdisciplinaires, en s'appuyant sur les outils et ressources multiples mis à disposition par les instances académiques. De nombreux indicateurs permettront de suivre la mise en œuvre de cette politique (*indicateurs de performance 5.13 à 5.18*).

Avec l'international

Chaque convention signée avec un autre pays a sa spécificité, mettant l'accent sur un ou plusieurs domaines (compétences linguistiques, voie professionnelle, échanges culturels...) et modalités d'action (appariements, inscription dans un programme européen, stages de formation en entreprise, échanges, usage du numérique, eTwinning...).

Au niveau académique et départemental ont été mis en place **avec nos voisins les plus proches un certain nombre de programmes pluriannuels** : le *Comenius Regio « Double Focus sur les sciences et les langues »* implique depuis la rentrée 2009 l'Ufficio scolastico regionale (USR) du Piémont,

l'inspection académique des Hautes-Alpes et le conseil général de ce même département ; l'académie est engagée, depuis la rentrée 2009 et jusqu'en 2012, dans le projet stratégique ALCOTRA (Alpes latines Coopération transfrontalière) avec les académies voisines de Nice et de Grenoble et avec les trois régions italiennes avec lesquelles elle est partenaire (le Piémont, la Ligurie et la Vallée d'Aoste)...

Les établissements et leurs équipes ont toute latitude pour **inscrire leur action dans le cadre des conventions signées et des programmes et dispositifs proposés** pour donner sens et substance aux apprentissages des élèves, pour enrichir également les compétences des personnels et des équipes par des échanges d'experts sur des thématiques diverses, des dispositifs de mobilité (Jules Verne)... en synergie avec les programmes proposés par les collectivités locales et territoriales.

Seront plus particulièrement surveillés le nombre de lycéens professionnels suivant un stage professionnel à l'étranger (*indicateur de performance 5.6*), le nombre d'établissements ayant un accord d'appariement ou participant à un programme européen (*indicateur de performance 5.8*), la part des actions inscrites dans le volet international de l'application PAPER et celle des ressources utilisées pour ce volet (*indicateurs de performance 5.9 à 5.11*).

Enfin, ces relations avec les pays voisins ont conduit à la signature d'accords pour offrir aux élèves la possibilité de préparer un examen de fin d'études secondaires leur donnant une certification binationale : l'Abibac (France – Allemagne) est en place dans l'académie depuis 2007 et l'Esabac (France – Italie) connaîtra sa première session en 2013. De même, la préparation au Bachibac (France – Espagne) sera mis en place dans l'académie dès la rentrée 2011. Les élèves qui ont suivi le cursus et réussi l'examen final pourront poursuivre leurs études dans l'un et l'autre pays. Le suivi du nombre d'élèves obtenant une **certification bi-nationale** fait l'objet d'un indicateur (*indicateur de performance 5.7*).

L'impact des partenariats dans l'établissement

Faire de la découverte du monde économique un élément de culture générale et d'aide à l'orientation

Les partenariats signés au niveau académique avec le monde économique et professionnel ont pour but de mettre à disposition des établissements et des équipes pédagogiques des ressources pour faciliter les relations avec l'entreprise et les aider, à terme, à améliorer la qualité des formations professionnalisantes.

Afin de mieux **informer** les élèves et les enseignants **de la réalité des métiers, des entreprises et des secteurs d'activité**, dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) **et dans la perspective de la préparation au choix d'orientation** post-baccalauréat, la démarche concertée entre l'académie et ses partenaires professionnels a permis de mettre en œuvre des actions diverses : visites d'entreprises, rencontres de professionnels au sein des collèges ou des lycées, salons ou forums sur les métiers et les formations (organisés au niveau académique, d'un bassin ou d'un établissement), élaboration d'une charte ou de guides... (cf. *l'ambition 3*). Ces actions concernent en particulier :

- **les collégiens, notamment ceux qui suivent l'option découverte professionnelle trois heures (DP3)**. Une charte Ecole – Entreprise a été signée à cet effet en 2007 avec 15 partenaires professionnels pour sa mise en œuvre ;
- **les collégiens des classes de découverte professionnelle 6 heures (DP6)**, susceptibles de s'orienter vers une formation professionnelle de niveau V – en lycée professionnel ou en centre de formation d'apprentis (CFA) ;
- **les lycéens, et tout particulièrement ceux de seconde générale**, qui peuvent désormais bénéficier, sur la base du volontariat, de séquences d'information sur les métiers, **dans le cadre de l'accompagnement personnalisé**.

Pour aider les élèves en lycée professionnel et technologique à trouver une entreprise pour des stages (ou périodes de formation) en entreprise, qui constituent une part importante de leur formation

professionnelle et technologique, puis à optimiser ce temps de formation, l'académie a mis en ligne, en partenariat avec les branches professionnelles, une « **banque de stages – formation en entreprise** » (*indicateur de performance 5.2*). Elle permet une régulation des offres comme des demandes et apporte des informations sur chaque établissement ou entreprise partenaire, tant auprès des établissements, des jeunes et leur famille que du grand public. Il faut souligner par ailleurs l'importance du développement de stages en entreprise pour les élèves handicapés et donc du repérage et de la constitution d'un vivier d'entreprises « **handi-accueillantes** » dans le cadre de nos partenariats (cf. *l'ambition 2*). Il est prévu d'étendre le champ de la banque de stages, d'une part, aux offres de stages en entreprise à l'étranger pour les élèves et, d'autre part, à l'organisation de stages en entreprise pour les enseignants. Dans la même optique, a été mise en ligne une « **liste de personnes ressources pour la découverte des métiers et des professions** ». Elle concerne les élèves en collège ou en lycée d'enseignement général et permet d'identifier les entreprises disposées à accueillir des élèves en stage de découverte des métiers et des professions ou prêtes à intervenir au sein des établissements auprès des collégiens puis des lycéens, dans le cadre régulé des bassins de formation (avec l'aide des CLEE). Cette liste permet

d'optimiser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PDMF (*cf. l'ambition 3*), en évitant des sollicitations redondantes et simultanées de mêmes entreprises par différents établissements.

Afin de promouvoir et **développer l'esprit d'entreprendre** des élèves, de nombreuses initiatives sont menées en partenariat avec le conseil régional Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Développer les stages et périodes de formation en entreprise à l'étranger

Soutenus par des dispositifs territoriaux et européens, les établissements concernés peuvent développer des réseaux d'écoles et d'entreprises à l'étranger. Ces divers stages (stages en entreprise d'étudiants de BTS, stages de mobilité baccalauréat professionnel, bourses de mobilité PRAME – programme régional d'aide à la mobilité des étudiants – attribuées en concertation avec le conseil régional) et périodes de formation en entreprise à l'étranger apportent une haute « valeur ajoutée » aux compétences des élèves puisqu'ils conjuguent expérience formatrice dans le domaine professionnel, immersion linguistique, ouverture culturelle et possibilités accrues en matière d'emploi. En 2009-2010, 471 lycéens de la voie professionnelle ont bénéficié de ces périodes de formation en entreprise à l'étranger ; l'objectif d'ici 2014 est d'y faire accéder 600 lycéens par an (*indicateur de performance 5.6*).

Inscrire l'ouverture dans le projet d'établissement

Prendre en compte, dans le projet d'établissement, la notion d'ouverture permet d'enrichir de ses dimensions de transversalité, d'interdisciplinarité, de mise en cohérence l'ensemble des dispositifs disponibles en les articulant aux enseignements et en impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans l'accompagnement de l'élève pour la réussite de son parcours (*cf. les ambitions 1, 2, 3 et 4*). Car l'ouverture de l'établissement sur le monde permet, entre autres, de :

- proposer aux élèves des expériences innovantes, mais néanmoins fondamentales et formatrices en relation directe avec le socle commun de connaissances et de compétences (*cf. l'ambition 1*) ;
- développer des compétences et la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle en ouvrant la compréhension à d'autres façons de penser, de communiquer, d'organiser et d'agir ;
- donner des atouts supplémentaires quant aux possibilités d'accès aux réseaux européen et international de l'emploi.

Les services académiques concernés peuvent accompagner les établissements dans la préparation de **volets culturel et international à inscrire dans leur PAPet**. Des indicateurs permettront d'avoir un aperçu sur leur fonctionnement (*indicateurs de performance 5.9 à 5.11, 5.16 à 5.18*).

Il est en effet important que la dimension culturelle du projet d'établissement soit structuré autour de l'enjeu majeur de cohérence et d'ancrage territorial : une meilleure appréhension des liens entre enseignements, pratiques artistiques et culturelles d'excellence, démarche qualitative de projet, compétences fondamentales sollicitées chez les élèves en regard des axes prioritaires de l'établissement doit mobiliser toute la communauté éducative et ses partenaires dans une réflexion commune (*indicateurs de performance 5.13 à 5.18*). Ancrer cette réflexion dans sa dimension territoriale, tant au niveau pédagogique que de maillage culturel, en s'appuyant sur la dynamique académique de partenariat institutionnel, est indispensable pour favoriser le meilleur accompagnement de l'élève, de la maternelle au lycée.

Pour favoriser cette évolution, les équipes peuvent s'appuyer sur des outils académiques fédérateurs, qui sont autant d'outils potentiels de cohérence :

- proposition de thématiques académiques pour la période de 2011 à 2014 (*Mon école, mon quartier, ma ville (ou mon village)* ; *Mémoires et devenir* ; *Échanges méditerranéens* ; *Des sexes ou des genres* ; *Culture scientifique et transversalité* ; *Arts, techniques et expression*) ;
- opérations interétablissements et projets de territoire, prioritairement en faveur des publics défavorisés ou en grande difficulté scolaire, favorisant la mixité des publics, les échanges interdisciplinaires et intercycles (premier et second degrés) et une évolution de l'attitude de certains élèves face à l'école ;
- pratiques originales et expérimentales, notamment dans le cadre de projets orientés vers les jeunes à besoins éducatifs particuliers (*cf. l'ambition 2*)...

De même, les services académiques s'attachent à informer et accompagner les établissements dans leur démarche d'ouverture

L'impact des partenariats sur la formation

Le développement des partenariats nourrit le domaine pédagogique (*cf. les ambitions 1 et 2*) et l'offre de formation, renforce les connaissances et compétences des personnels en soutenant leurs motivations, besoins et engagement. Il a également une incidence directe et originale sur les priorités et contenus de formation.

... sur l'offre de formation

L'académie organise une concertation annuelle avec les différentes organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi qu'avec le conseil régional dans le cadre du CPRDF (*cf. l'ambition 3*) à propos des propositions de création, transformation ou fermeture de formations professionnalisantes en lycée (sous statut scolaire ou étudiant ou par apprentissage). L'objectif est d'améliorer, année après année, la qualité de cette concertation, notamment par des travaux,

à l'Europe et à l'international de leur projet d'établissement. Le volet international du projet d'établissement permet en effet de bénéficier des partenariats interrégionaux et internationaux, des appariements, des programmes éducatifs de l'Union européenne, de l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) et du Secrétariat franco-allemand (SFA) pour les échanges en formation professionnelle, avec l'appui des collectivités territoriales (*indicateurs de performance 5.9 à 5.11*).

Les établissements sont incités à participer à des missions de formation et d'expertise à l'étranger qui offrent des conditions propices aux échanges et à la mobilité.

portant sur les perspectives pluriannuelles d'emploi, réalisés par anticipation tout au long de l'année.

L'académie favorise également la diffusion des référentiels d'activités professionnelles et des diplômes auprès des différents partenaires professionnels afin qu'ils appréhendent mieux les diplômes professionnels et technologiques créés ou renouvelés au niveau national.

Pour inscrire sa politique de partenariat à l'international dans la vie des établissements et les inciter à s'engager dans des programmes européens et internationaux,

l'académie poursuit sa politique de diversification des enseignements linguistiques et encourage la création de sections internationales, européennes, notamment en lycée professionnel et en éducation prioritaire (*indicateur de performance 5.4*), ou de sections bi-langues en sixième (*indicateur de performance 5.5*).

Par vocation, les sections internationales, européennes et orientales développent en effet quantitativement et qualitativement des projets auprès de partenaires étrangers. L'académie veut également proposer une offre linguistique intensive dans quelques établissements scolaires publics du second degré : l'école internationale de Manosque, liée au projet ITER, propose une gamme étendue de sections internationales offrant un enseignement bilingue à parité ainsi qu'un cursus européen anglophone ; l'existant est conforté, notamment à Aix-en-Provence et Marseille avec les lycées à vocation internationale Georges Duby et Marseilleveyre, les autres sections internationales et les sections de préparation à l'Abibac, à l'Esabac et au Bachibac. Il est envisagé à terme le développement de la vocation internationale d'autres lycées. Enfin, l'académie s'emploie à constituer et conforter les pôles de langues encore peu enseignées, notamment l'arabe et le chinois.

... sur l'information et la formation des personnels

Faire connaître le monde de l'entreprise aux membres de la communauté éducative

Des actions d'information sur les métiers, les formations et l'emploi sont régulièrement organisées pour **faire se rencontrer professionnels et membres de la communauté éducative** (enseignants, chefs d'établissement, conseillers d'orientation psychologues, parents d'élèves) afin de modifier ou enrichir les représentations de chacun (*cf. l'ambition 3*).

Pendant leur année de stage, les chefs d'établissement réalisent également un stage de découverte approfondie en entreprise.

Dimension transversale, partenariale et territoriale de la formation apportée par l'ouverture sur le monde artistique et culturel

Les offres de formation liées à la mise en œuvre de la politique culturelle académique articulent **implication collective des établissements, utilisation des ressources présentes à proximité et mobilisation de divers partenaires**.

Dans cet esprit, plusieurs niveaux de formation sont proposés, notamment une formation collective d'établissement dont le protocole vise, à partir d'un état des lieux précis du contexte global de l'établissement demandeur, à associer progressivement l'ensemble des interlocuteurs internes et externes ainsi que les partenaires institutionnels et culturels susceptibles de faire évoluer qualitativement le projet de l'établissement. Le regroupement, dans une même formation, de publics venant d'horizons variés vise à favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques de projet et de classe.

C'est ainsi que sont également structurés les projets de séminaires conjoints éducation – culture : élaborés en partenariat avec une structure culturelle polyvalente sur un territoire ciblé, ils accompagnent la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts et celle de nouvelles formations, comme celle sur les « *arts numériques : les nouvelles technologies dans la dimension de création artistique et leur application pédagogique* » (débutée en 2010,

cette formation s'appuie sur un cahier des charges qui prévoit sa mise en œuvre pendant trois ans).

Accompagner les personnels à la mobilité internationale par une formation continue adaptée

L'académie mise sur **l'accompagnement des personnels**, notamment dans le cadre de la formation continue, pour faciliter leur adaptation aux dispositifs en faveur de la mobilité internationale.

Pour accompagner les équipes dans le montage de projets européens et internationaux sont proposés des modules de formation apportant des informations concrètes, des ressources, une méthodologie.

Ces modules de formation sont construits en convergence par la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et les corps d'inspection.

Les échanges et **la mobilité internationale des enseignants et personnels des établissements de l'académie** permettent de développer les compétences culturelles, interculturelles, linguistiques, pédagogiques et didactiques des enseignants, de consolider les savoir-faire des équipes pédagogiques dans la conception, l'ingénierie et l'utilisation des programmes européens et internationaux et donc d'intensifier la mise en œuvre de projets européens et internationaux bilatéraux et multilatéraux comprenant notamment l'usage des outils numériques (eTwinning, Comenius...). C'est pourquoi l'académie s'est emparée, depuis 2009, du **dispositif Jules Verne** (*indicateur de performance 5.12*), qui donne aux enseignants titulaires des premier et second degrés de l'enseignement public la possibilité, pendant une année scolaire complète, de vivre une immersion professionnelle, linguistique et culturelle hors de France, de développer des compétences qui leur permettront notamment de s'investir, au retour, dans l'enseignement des langues à l'école primaire et des disciplines non linguistiques (DNL) en langue étrangère dans le secondaire et, ainsi, de contribuer au développement de la politique internationale de l'académie. Cet effort

sera maintenu, voire éventuellement accru en fonction des moyens disponibles.

Objectifs de performance

	2007	2008	2009	Cible 2014
Construire une relation durable avec le monde de l'entreprise				
5.1 Nombre d'élèves ou étudiants participant à la semaine Ecole – Entreprise	9 500	10 000	11 000	14 000
5.2 Nombre d'offres d'entreprises sur la banque de stages en ligne	300	170	400	1 000
5.3 Nombre de conventions ou de plans d'actions signés avec des partenaires professionnels	16	18	24	49

	2007	2008	2009	Cible 2014		
Renforcer l'ouverture du système éducatif sur son environnement international						
5.4 Proportion d'établissements présentant une offre de section européenne	en éducation prioritaire		29,3	36,0	35,1	50
	hors éducation prioritaire		34,9	36,8	40,8	50
5.5 Proportion d'établissements présentant une offre de section bi-langues	44,4	46,1	51,9	60		
5.6 Nombre de lycéens (LP) suivant une période de formation en entreprise à l'étranger			471	600		
5.7 Nombre de candidats ayant obtenu le diplôme du baccalauréat bi-national (Abibac, Esabac, Bachibac)	19	20	28	200		
5.8 Proportion d'établissements ayant un accord d'appariement avec un établissement étranger ou participant à un programme communautaire	collèges			31,4	55	
	lycées (LEGT et LP)			50,9	70	
5.9 Part des actions inscrites dans le volet international de l'application PAPeT			5,6			
5.10 Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet international			22,5	30		
5.11 Part des ressources éducation nationale dans le volet international			3,0	10		
5.12 Nombre d'enseignants bénéficiant d'une mission Jules Verne (premier et second degrés publics)		12	13	15		

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p.84

		2007	2008	2009	Cible 2014	
Mettre la culture à portée de tous, notamment de ceux qui en sont le plus éloignés						
5.13	Nombre de dispositifs artistiques et culturels en partenariat impliquant les élèves dans une pratique régulière sur l'année (public)	total dispositifs annuels	190	191	194	250
		dont % en éducation prioritaire	20	21	30	40
5.14	Nombre de dispositifs artistiques et culturels en partenariat (public)	total tous dispositifs confondus	800	950	1128	1380
		dont % en éducation prioritaire	32	35	33	40
5.15	Festival choral académique (premier et second degrés – public et privé)	nombre d'établissements impliqués	105	103	102	135
		dont % en éducation prioritaire	14,3	23	23	35
		nombre d'élèves impliqués	5000	4000	4000	6000
5.16	Part des actions inscrites dans le volet culturel de l'application PAPeT			27,3		
5.17	Part des ressources PAPeT utilisée pour le volet culturel			25,6	30	
5.18	Part des ressources éducation nationale dans le volet culturel			12,5	20	

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

ambition 6

moderniser la gestion académique au service
des objectifs pédagogiques et éducatifs

Les missions administrative et pédagogique de l'éducation nationale sont, plus que jamais, intimement mêlées : le pédagogique ne pouvant fonctionner qu'avec le soutien de l'administratif et l'administratif ne trouvant le sens de sa mission que dans le pédagogique. L'implication et l'adhésion de tous les personnels au projet d'académie sont indispensables à la réussite de ses objectifs pédagogiques et éducatifs.

La politique de gestion des ressources humaines, mise en œuvre par les services ou délégations académiques et les cadres des établissements scolaires, doit accompagner les personnels aux moments clefs de leur carrière et améliorer leur professionnalisation et la qualité de leur service. Dans la même optique, le numérique est un outil au service des personnels, pour les aider dans leur mission, tout autant qu'une ressource pour leur travail au quotidien. Ces objectifs nécessitent de :

- bien articuler les rôles respectifs des services académiques, des établissements et des circonscriptions dans le domaine de la gestion des ressources humaines ;
- poursuivre et amplifier l'ensemble des actions qui vise à accompagner les personnels tout au long de leur carrière ;
- renforcer l'usage du numérique pour informer les usagers et structurer les actions académiques ;
- porter une attention permanente à la qualité du dialogue social.

Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

Si le bien-être au travail est pour partie lié aux conditions matérielles de travail et aux choix d'organisation mis en place dans le service ou l'établissement scolaire, le « management » individuel et collectif contribue fortement à favoriser un bon climat professionnel en développant un lien de confiance entre les personnels de l'académie. A un moment où les contextes d'exercice d'un métier sont vécus comme plus difficiles, il est indispensable que les personnels obtiennent de leur administration les services et informations qu'ils sont en droit d'attendre. L'objectif consiste à faire correspondre au mieux les besoins d'évolution et les aspirations individuelles avec les exigences légales et les objectifs éducatifs que s'impose l'académie.

La gestion individuelle

Une politique d'accueil

Poursuivre la politique d'accueil mise en place dans l'académie depuis plusieurs années, c'est systématiser les entretiens d'accueil à l'initiative du chef d'établissement ou de service et des corps d'inspection (premier et second degrés), entretiens au cours desquels sont présentés les grandes orientations de l'académie.

Une information sur le fonctionnement et les objectifs de l'établissement ou du service doit être effectuée ainsi que le rappel des différents guides, publications (livret d'accueil, site Internet – cf. *infra*) et outils (iProf) mis à la disposition des personnels pour leur apporter des informations et des précisions utiles sur l'académie.

Les premières années étant déterminantes pour le bon déroulement d'une carrière, cet entretien d'accueil sera prolongé par un entretien de positionnement qui visera à déterminer les besoins particuliers de formation.

Un accompagnement aux moments clefs de la carrière

Depuis plusieurs années, l'accent a été mis sur **l'aide à apporter aux personnels de**

l'académie à des moments clefs de leur carrière : entrée dans le métier, adaptation statutaire, reconversion disciplinaire voire professionnelle, situation de difficulté dans l'emploi, soutien à un projet particulier. Ces personnels doivent pouvoir être conseillés et, le cas échéant, aidés.

Si la **formation en début de carrière** pour aider à la prise en main de nouvelles fonctions constitue un axe fort de la politique académique consacrée aux personnels (*cf. l'ambition 1*), d'autres dispositifs qui prennent en compte les situations individuelles seront maintenus, développés ou créés, en particulier :

- l'accompagnement à la **mobilité professionnelle** pour les personnels qui en font la demande. Cet accompagnement s'effectuera sous forme d'entretien avec le conseiller Mobilité carrière de la direction des relations et ressources humaines (DRRH). Parallèlement, une meilleure communication et une plus grande lisibilité des postes offerts à la mobilité des personnels au sein de notre ministère ou de la fonction publique sera mise en place pour faciliter les recherches des personnels qui souhaitent donner un nouveau « tournant » à leur carrière ;
- l'accompagnement des enseignants à la **reconversion disciplinaire** en fonction des besoins des disciplines ;
- un accompagnement spécifique des **personnels en difficulté** par des dispositifs institutionnels de formation.

Adossé à ce dispositif de formation, le **réseau d'aide** (intégrant les services de gestion des

personnels, de santé, social et de formation) continue à apporter ses services aux personnels en difficulté. Cette priorité de l'action académique se traduit par une forte sensibilisation des personnels d'encadrement sur ce thème et tout particulièrement des personnels de direction impliqués en premier lieu dans la gestion des ressources humaines de l'établissement.

L'académie continuera à apporter un soutien budgétaire important aux aides individualisées.

Une évaluation des personnels plus affirmée

Les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (ATOSS) bénéficient chaque année d'un **entretien professionnel** au cours duquel un échange sur les exigences du poste et les objectifs individuels à atteindre sont évoqués.

Cet entretien est également l'occasion de faire un point sur les besoins en formation des agents pour les accompagner dans leur pratique professionnelle, mais aussi dans leurs aspirations d'évolution.

Cet outil de management, qui permet d'avoir une connaissance enrichie des aptitudes et des projets des agents, a vocation à se poursuivre. A cet effet, des formations destinées aux personnels d'encadrement continuent à être proposées. Dans le même souci de gestion qualitative, les chefs d'établissement sont également sollicités pour mener ce type d'entretien avec les personnels enseignants lors de la notation administrative.

Les personnels d'encadrement – et tout particulièrement les chefs d'établissement et les inspecteurs du premier degré –, sur lesquels repose en grande partie la gestion de ces priorités de l'action académique, continuent à être sensibilisés et sollicités sur ces thèmes de gestion de ressources humaines (séminaires, information juridique...).

Des affectations plus qualitatives

L'académie propose depuis plusieurs années aux enseignants des **postes spécifiques** qui nécessitent un profil adapté aux exigences de ces postes. Les fiches de poste élaborées par les

chefs d'établissement seront systématiquement publiées sur le site académique de façon que les contraintes du poste soient clairement identifiées par les candidats.

Des professeurs ont choisi de **s'impliquer dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap** en s'engageant dans la préparation du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH, dans le premier degré) ou du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH, dans le second degré). Une fois leur certificat complémentaire obtenu, il est important de développer leur affectation en classe d'inclusion scolaire (CLIS, en primaire) ou en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS, ex-UPI, en collège) ou en ULIS lycée (ex-post-UPI) afin de valoriser leurs compétences auprès des élèves (*indicateur de performance 6.3 – cf. également l'ambition 2*).

A l'instar des personnels enseignants, des **postes à responsabilité particulière (PRP)** sont également proposés aux personnels administratifs. Les profils de ces postes et les modalités d'affectation sur ces postes sont publiés sur le site national BIEP (bourse interministérielle pour l'emploi public) et au bulletin académique, selon qu'il s'agit de PRP nationaux ou de PRP académiques.

La gestion collective

Il s'agit d'attirer les jeunes vocations et de stabiliser les ressources existantes dans les différents métiers de l'éducation nationale, en garantissant une affectation et une gestion de carrière équitable en termes de mobilité et de promotion.

La carrière professionnelle

L'affectation, qui constitue un enjeu majeur pour tous les personnels, est subordonnée aux évolutions de l'offre de formation (*cf. l'ambition 3*). L'évolution démographique ainsi que l'émergence de nouveaux besoins pédagogiques (*cf. les ambitions 1, 2, 4 et 5*) ont des conséquences sur l'évolution des emplois, tant au plan quantitatif que qualitatif. En termes d'affectation, il est donc important pour les

personnels et les entités qui les accueillent de pouvoir compter sur l'implantation de postes définitifs et dont le profil correspond aux besoins.

Pour les enseignants du second degré, cette politique volontariste sera poursuivie. En 2010, le taux d'affectation définitive en établissement scolaire public du second degré est de 95 %, l'objectif permanent étant de se rapprocher des 100 % en utilisant les possibilités qu'offre la constitution de postes à complément de service dans les établissements voisins.

La réussite du **remplacement des enseignants** (congrés supérieurs à 15 jours), qui participe de l'exigence de continuité du service public, constitue un axe fort qui s'impose à la politique académique (*indicateurs de performance 6.4, 6.10*).

Dans l'académie, le taux de rendement du remplacement est passé, dans le second degré, de 87 % en 2008 à 91 % en 2010, dépassant légèrement la cible assignée qui était de 90 % (*indicateurs de performance 6.5, 6.11*). L'effort doit aussi porter sur les remplacements de courte, voire de très courte durée. En fonction des ressources dont l'académie dispose, l'affectation d'enseignants en zone de remplacement (TZR) sera privilégiée dans les disciplines actuellement les moins bien pourvues. Pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (IATOS), **la réorganisation administrative** engagée ces dernières années, tant dans les services académiques

(mutualisation de services) que dans les établissements scolaires publics du second degré (nouvelle carte des agences comptables en particulier), se poursuit. Elle consiste à faire évoluer l'organisation des administrations pour maintenir, voire accroître la qualité du service rendu aux enseignants et aux usagers dans un cadre d'emplois plus resserré. Dans cette optique, des services académiques ont été créés pour assurer des gestions spécifiques nécessitant des compétences particulières et pour lesquelles la dispersion entre plusieurs entités était à la fois source de dysfonctionnement et de perte de moyens. C'est ainsi le cas des dossiers d'accident du travail, de retraite et d'allocations pour pertes d'emploi. D'autres services académiques ont été créés pour des gestions nécessitant une logistique importante ou bénéficiant d'une informatisation de masse. C'est le cas notamment des examens et concours (*indicateur de performance 6.20*) et des bourses du second degré.

Cette réorganisation s'est faite en prenant en compte la situation et les compétences des personnes et en veillant à une répartition académique harmonieuse au plan géographique en confiant, chaque fois que possible, la gestion des « pôles académiques de gestion » aux inspections académiques. Dans tous les schémas de réorganisation, l'académie s'efforcera, comme les années précédentes, de proposer des affectations aux plus près des vœux des agents concernés et d'apporter aux agents

les formations nécessaires et adaptées aux exigences d'un nouveau poste.

En termes de **pyramidage statutaire**, de façon à préserver un bon équilibre par catégorie d'emploi, mais aussi pour répondre à un besoin de qualification des personnels administratifs tout en offrant par ailleurs des possibilités de promotion aux personnels de catégorie B et C, l'académie vise pour 2014 un pyramidage de 17 % en catégorie A, 35 % pour les B et 48 % pour les personnels de catégorie C, sachant qu'en 2010 le pyramidage de l'académie est de 15,5 % en catégorie A, 34 % en catégorie B et 50,5 % pour les personnels de catégorie C (*indicateur de performance 6.27*). Les cibles fixées dans le projet d'académie 2007-2010 ont été atteintes, voire dépassées ; celles établies pour 2014 visent à poursuivre l'évolution engagée « vers le haut ».

Les promotions et les indemnités

Un travail soutenu en liaison étroite avec les organisations syndicales et les corps d'inspection a permis d'effectuer une **harmonisation importante de la notation pédagogique pour garantir le même avancement aux enseignants de mérite équivalent**, quelle que soit leur discipline de recrutement.

Les procédures d'avancement de grade doivent continuer à rechercher un meilleur équilibre entre expérience et valeur professionnelle. Cette évolution a pour objectif de **mieux prendre en compte les affectations dans les établissements réputés difficiles et l'investissement personnel**. Ces propositions d'évolution de la gestion collective seront concertées avec tous les partenaires concernés.

Les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'inspections pédagogiques fréquentes en début de carrière et régulières par la suite (*indicateurs de performance 6.1, 6.9*). Outre l'évaluation pédagogique, ces inspections sont l'occasion de détecter des besoins de formation. La mobilisation des corps d'inspection pour disposer de personnels qualitativement adaptés est fondamentale pour la réussite de nos élèves.

En ce qui concerne les personnels IATOS, la mise en place progressive, à compter de 2010, d'un nouveau régime indemnitaire,

la prime de fonctions et de résultats (PFR), contribuera à mieux prendre en compte les difficultés d'exercice d'une fonction et permettra ainsi d'améliorer les déroulements de carrière en favorisant l'organisation d'un parcours professionnel. L'attribution d'un régime indemnitaire majoré sera proposée pour les fonctions réputées les plus exposées en termes de responsabilité et de technicité. La PFR se compose de parts indépendantes liées soit aux fonctions (F), soit aux résultats (R) dont le montant est déterminé en fonction des caractéristiques du poste occupé, du grade de l'agent concerné, de l'atteinte des résultats préalablement fixés ainsi que des moyens financiers disponibles pour le régime indemnitaire. Ce nouveau régime sera accompagné d'une information sur la nature des postes vacants offerts au mouvement, qui précisera le niveau de cotation « F » du poste à pourvoir. La PFR concerne depuis 2009 les personnels administratifs de catégorie A, en 2010 les catégories B et, à terme, l'ensemble des corps.

Porter une attention permanente à la qualité du dialogue social

Toutes ces évolutions se sauraient se produire sans une attention permanente portée à la qualité du dialogue social, notamment **au sein des instances organisant le dialogue avec les représentants des personnels**. Le rôle de l'administration doit toujours y être d'expliquer, de faire comprendre et, chaque fois que possible, de faire partager les évolutions proposées. En retour, l'administration doit aussi s'efforcer d'intégrer dans ses propositions des éléments d'analyse et de traitement réaliste des préoccupations exprimées par ses partenaires. La qualité de ce dialogue social, sa capacité à se tourner résolument vers une **vision partagée d'un meilleur service public**, son aptitude à créer moins un rapport de forces que des **forces d'entraînement collectif** sont les conditions plus que jamais indispensables d'une administration et d'un service public efficaces, efficients et équitables. Le temps de ce dialogue, dès lors qu'il débouche, au bout d'un temps raisonnable de concertation, sur des décisions explicites, comprises – sinon acceptées par tous – et réellement mises en œuvre, est donc indispensable.

Améliorer le pilotage académique par la contractualisation avec les établissements

Dès 2005, l'académie a élaboré ses projets annualisés de performance ; sur cette base, les établissements scolaires publics du second degré (EPL) ont eux-mêmes défini leur projet (pluri) annuel de performance d'établissement (PAPet), ossature de leur futur projet d'établissement. A partir de ces éléments, l'académie a mis en œuvre, avec les EPL, le processus de contractualisation prévu par la loi d'orientation et de programme pour l'éducation d'avril 2005 et précisé par le décret du 9 septembre 2005. Il s'est agi, pour les EPL, de construire avec l'académie un contrat d'objectifs à atteindre et de définir les indicateurs permettant d'en apprécier la réalisation. La validation de leur PAPet, opérée en 2007, vaut contrat d'objectifs. A la rentrée 2009, les EPL sont entrés plus complètement dans un mode d'allocation des moyens de fonctionnement globalisé : leur ont été allouées, en amont, des ressources (crédits ou heures supplémentaires effectives – HSE) dans une enveloppe globale leur permettant de mener leurs actions avec plus d'autonomie. Une évaluation des PAPet a lieu au cours de l'année 2010-2011. De nouveaux PAPet seront définis pour la période 2011-2014, en cohérence avec le projet d'académie. Ce processus est de nature à rendre plus explicite et mesurable la stratégie de l'académie et de contribuer ainsi à améliorer fortement son pilotage (*indicateurs de performance 1.19, 1.20, 1.35 à 1.37, 3.13, 3.14, 4.10 à 4.12, 5.9 à 5.11, 5.16 à 5.18*).

Les divers leviers à disposition

Rendre la politique académique de formation plus efficiente

Pour accompagner ces évolutions de gestion, de métiers et d'organisation, il est impératif de pouvoir proposer **un cadre de formation efficient qui développe et renforce les connaissances et les compétences professionnelles des agents** (cf. l'ambition 1). Une réflexion sur les objectifs, les modalités et l'évolution de la formation a été engagée. Elle a déjà conduit à la **réorganisation du service académique de formation** afin d'intégrer l'ingénierie pédagogique et la gestion et de positionner les personnels dans une dynamique de plus grande efficacité. Ce « nouveau » service académique de formation s'est donné comme objectif de faire évoluer le plan académique de formation (PAF), notamment :

- d'expliciter des cibles ;
- d'alléger son dispositif d'élaboration ;
- d'intégrer toutes ses composantes : plan d'initiative académique, actions nationales et programme national de pilotage (PNP – formations de formateurs), animations, actions en réponse aux besoins des structures et des personnels, en lien avec les priorités nationales et avec les priorités académiques exposées dans ce projet d'académie ;
- de distinguer la composante annuelle (relevant du statutaire, de l'institutionnel et des préparations aux concours par exemple)

de composantes semestrielles répondant aux évolutions engagées en cours d'année ;

- de le rendre plus souple, capable d'intégrer, sans opérer des révisions drastiques permanentes, les besoins émanant tant du terrain et des structures que de l'Institution ;
- de l'ouvrir aux actions des autres services publics dans le cadre d'une possible mobilité des personnels, d'une mutualisation des ressources et des potentiels experts (cf. l'ambition 5), d'une mobilisation du droit individuel à la formation (DIF) étendue à tous les personnels ;
- de poursuivre les procédures de dématérialisation des supports, de renforcer les outils de pilotage et, en particulier, de suivre la consommation des moyens (*indicateur de performance 6.24*) ;
- de fournir aux prescripteurs un tableau de bord accessible en ligne sur l'évolution de la mise en œuvre du PAF ;
- d'instaurer, pour toute formation, une évaluation à partir d'une fiche renseignée par chaque stagiaire au terme des modules de formation, puis transmise par le responsable de l'action de formation au service académique avec le dossier bilan.

Les prescripteurs sont donc amenés à **prendre en compte un certain nombre d'évolutions** dans la façon d'élaborer leurs prestations. Il s'agit notamment de :

- travailler par champ de compétences – le nombre des domaines proposés doit s'en trouver réduit et la cohérence du PAF, renforcée au regard de la formation des élèves (pour les enseignants et les personnels d'éducation) et des référentiels de compétences « métiers » (pour les autres personnels) ;
- cibler les priorités en distinguant les formations à caractère prescriptif pour exercer efficacement les missions (stages à publics désignés portant sur l'évolution des programmes, des métiers, des maîtrises, toute formation d'adaptation) des actions relevant notamment de la mobilisation du DIF (renforcement à caractère individuel, préparation aux concours, évolutions de carrière) – *indicateurs de performance 6.24, 6.25* – et des actions concernant

l'accompagnement personnalisé des agents (dont les dispositifs institutionnels d'accompagnement spécifique – DIAS – *indicateur de performance 6.23*) ;

- choisir les modalités les plus adaptées dans la forme (présentiel, à distance, mixte, autoformation) et dans le temps (durée et stage regroupé et/ou réparti sur l'année) ;

- privilégier les modalités les plus efficaces (rapport efficacité/engagement financier) et préserver des marges afin de répondre à la fois aux besoins émergents des structures et aux demandes à fort enjeu impulsées par l'Institution.

S'ajoute la nécessité de réinvestir les contenus des actions relevant du PNP. La constitution d'une banque de ressources humaines s'avère indispensable, de même que l'évaluation de la mobilisation des personnels ayant bénéficié d'une formation de formateurs.

Pour les personnels, les bénéfices à en attendre porteront sur :

- **un accompagnement renforcé** lors de l'entrée dans le métier ou dans de nouvelles fonctions – le positionnement professionnel initial, qui favorise la construction d'un parcours personnalisé et valorise, selon les cas, les expériences ou parcours professionnels antérieurs, s'avérant nécessaire. L'objectif est d'étendre cet accompagnement personnalisé à des moments cruciaux de la carrière (mobilité géographique et/ou fonctionnelle, réussite aux concours, adaptation aux évolutions des emplois et des missions, difficultés temporaires, reconversion...);

- **le développement d'un accès permanent à la formation**. Il s'agit d'accroître le nombre et la qualité des supports d'autoformation et des formations à distance afin de répondre aux besoins de l'Institution et aux demandes des agents en matière d'adaptation aux évolutions des métiers ou des missions et de renforcement des connaissances et des compétences professionnelles (*cf. supra – plateforme pairform@nce*) ;

- **une mobilisation accrue des droits acquis relatifs au DIF** pour l'ensemble des personnels.

Les cadres (personnels de direction, corps d'inspection et encadrement administratif) doivent également être mobilisés pour prendre en compte la composante « formation » (formations suivies et formations préconisées) lors des entretiens individuels et mesurer

l'impact de la formation suivie sur les compétences professionnelles des agents afin d'intégrer ces données dans l'évaluation professionnelle et, par rétroaction, de renforcer la performance des dispositifs et de tout le PAF. Cette évolution des modes opératoires doit être complètement intégrée dans les pratiques d'ici 2014.

Renforcer l'usage du numérique pour informer et structurer les actions académiques

Le numérique est de plus en plus utilisé par les enseignants comme outil pédagogique (*cf. les ambitions 1, 2 et 5*). Il est également un outil privilégié de gestion, au service des équipes éducatives et administratives. Trois objectifs sont poursuivis :

- améliorer le suivi du travail des élèves en facilitant la communication et les échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative ;
- informer, accompagner et former les utilisateurs (enseignants, personnels techniques et administratifs) aux évolutions du numérique ;
- renforcer la cohérence des ressources informatiques en s'appuyant sur une logique de service centrée sur l'utilisateur.

Faciliter la communication et les échanges entre les différents acteurs de la communauté éducative

Préparer les élèves à devenir des citoyens éclairés d'une société où le numérique prend une place grandissante est devenu l'un des

devoirs de l'École et constitue un des piliers du socle commun de connaissances et de compétences (cf. les ambitions 1 et 2).

L'utilisation de services en ligne tels que le cahier de textes numérique, les services de communication et de vie scolaire, les ressources pédagogiques permet aux élèves et aux divers membres de la communauté éducative d'intégrer le numérique au quotidien.

Plus largement, la mise en place d'**espaces numériques de travail (ENT)** dans les écoles et les établissements permet de mettre en cohérence tous ces services et de faciliter la circulation de l'information entre les différents acteurs de la communauté éducative (indicateur de performance 6.13).

Pour cela, l'académie travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Informer, accompagner et former les utilisateurs aux évolutions du numérique

Pour que cela soit possible, il est indispensable d'accompagner tous les utilisateurs : pédagogues, personnels administratifs et techniques. Cet accompagnement comprend de la formation, de l'assistance et des adaptations techniques afin que les applications et les logiciels de gestion soient plus performants et prennent en compte les besoins des divers utilisateurs. Au sein des **points AC@R** (accueil, conseil, accompagnement, ressources), techniciens et pédagogues apportent des réponses rapides et accompagnent les établissements

et les écoles dans la prise en compte des outils informatiques. Cela suppose aussi que les équipes d'école et d'établissement, accompagnées par les inspecteurs, mettent en œuvre une organisation qui permette le développement de nouvelles pratiques davantage centrées sur la différenciation et l'individualisation des parcours d'apprentissage (cf. l'ambition 1).

Un accent particulier doit être mis sur la **formation des enseignants** en favorisant les stages au plus près des utilisateurs, **le compagnonnage** et l'utilisation de **la plateforme de formation ouverte et à distance, pairform@nce**.

De nouveaux outils de gestion des ressources humaines seront mis à la disposition des services académiques. Dans les années à venir, le programme national *Système d'information des ressources humaines de l'éducation nationale* (SIRHEN) sera déployé dans les services académiques. La rénovation des systèmes d'information et de gestion des moyens et des personnels vise à faire progresser en parallèle la performance des systèmes existants et à répondre aux nouveaux besoins de gestion et de pilotage en respectant le contexte interministériel.

Il poursuit les objectifs suivants :

- établir la cohérence avec les référentiels de la fonction publique ;
- prendre en compte des nouveaux besoins de pilotage dans le cadre de la LOLF ;
- mettre en place l'opérateur national de la paye (ONP) ;
- intéresser les agents à l'évolution de leur situation administrative (accès individuel à toutes les informations saisies) ;
- optimiser les compétences individuelles à travers, en particulier, la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie (formation initiale et continue).

Par ailleurs, il est maintenant indispensable de mettre en place une **politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) académique** avec une déclinaison au niveau de chaque établissement et de chaque service. Cette PSSI doit clarifier le cadre des usages de l'internet et des systèmes d'information et favoriser une meilleure éducation citoyenne dans ce domaine (cf. l'ambition 4).
Un accompagnement spécifique de chacun des groupes d'acteurs

conduit par la cellule académique de la sécurité de l'information devra faciliter cette mise en œuvre.

Renforcer la cohérence des ressources informatiques en passant à une logique de service centrée sur l'utilisateur

Le système d'information est un élément fondamental de l'organisation du service public. Malgré la complexité croissante de notre environnement social, économique et technologique, il doit rester lisible et accessible pour être un outil pertinent entre les mains des acteurs académiques. Un axe stratégique consiste à ouvrir le système d'information de l'académie à l'ensemble des partenaires du système éducatif. Depuis quelques années, l'académie élabore un portail intranet académique (PIA) qui permet à chaque utilisateur de rationaliser et de personnaliser son environnement numérique de travail pour l'adapter à ses besoins. Les inspecteurs du premier et du second degrés sont les premiers à en disposer ; il est prévu de l'ouvrir aux différents services du rectorat, aux inspections académiques et aux établissements d'ici 2014.

Avec l'intégration des outils numériques des différents secteurs d'activité au sein d'une direction académique unique et la centralisation des services d'information départementaux, l'académie a accru sa cohérence interne. Il faut maintenant amplifier la mise en synergie de toutes les ressources (points AC@R, enseignants ressources en informatique pédagogique – ERIP –, conseiller pour les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation – CTICE –, inspecteurs de l'éducation nationale chargés des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation – IEN TICE...).

Améliorer la lisibilité de la communication institutionnelle de l'académie

Ce plan stratégique et sa mise en œuvre, autrement dit toute l'action de l'académie (la manière dont elle fonctionne, ses choix, ses objectifs, ses cibles et les moyens mis en œuvre pour les atteindre), doivent être plus clairement perceptibles aux usagers et aux partenaires.

C'est dans cette optique que **le site Internet académique** a été complètement repensé et réorganisé : ses contenus ont été transférés vers une nouvelle plateforme, plus conviviale et plus lisible pour l'internaute – et notamment pour les acteurs de l'académie, ses partenaires et les familles qui doivent pouvoir y trouver toutes les informations sur l'académie.

Ce nouveau socle technologique permet d'accueillir les futurs projets de manière plus robuste et de rendre cohérente la mise en place de bouquets de services. Il s'est enrichi des sites web harmonisés des différentes inspections académiques et propose des contenus unifiés vers les différents publics. Un comité éditorial a été mis en place pour maintenir, voire améliorer la dynamique et la lisibilité de ce site. La Une du site et l'espace presse permettent aux usagers de trouver des informations de nature variée « en temps réel » ; des liens divers informent rapidement des opérations importantes et des moments clefs du calendrier (inscription à des examens et concours, résultats des différents baccalauréats...).

L'entrée pédagogique du site académique a également fait l'objet d'un travail de refondation (en cours de finalisation) pour que les enseignants du premier comme du second degré y trouvent des lieux de mutualisation et des ressources pédagogiques indexées et donc faciles d'accès – il s'agit notamment des sites Internet disciplinaires, véritables outils au service de la pédagogie.

Le *Bulletin académique*, qui regroupe toutes les notes de service et d'information relatives à la mise en œuvre de la gestion académique, est désormais accessible sur le site académique.

A terme, l'ensemble de cette offre de contenus va s'enrichir d'espaces privatifs permettant à des populations distinctes œuvrant sur des thématiques ou missions identiques d'accéder à des services qui favorisent la collaboration en ligne. On y trouvera par exemple le partage d'agendas, de documents, un forum... simplifiant encore davantage le travail en groupe. Le nombre de connexions au site fournit un indicateur attentivement regardé (*indicateur de performance 6.22*).

La communication de l'académie sur son action se fait également au travers de **publications diverses** : outre ce projet d'académie, qui donne le cap stratégique de la politique académique, et le *Bulletin académique*, *L'Etat de l'académie* présente

chaque année un bilan, complété d'un atlas, de l'action de l'académie en relation avec les six ambitions de son projet et les nouveautés de la rentrée. Enfin, le *Livret d'accueil* s'adresse tout particulièrement aux personnels nouvellement nommés : il vise à leur apporter une vision synthétique des particularités de l'académie et à favoriser leur intégration rapide dans la communauté éducative. Toutes ces publications sont distribuées gratuitement et sont consultables et téléchargeables sur le site académique.

Par ailleurs, **une convention de partenariat** a été signée en 2009 avec le **quotidien régional La Provence**. Ses principaux axes concernent la transmission d'informations sur l'activité éducative de l'académie et de certains résultats d'examens. L'académie favorise la mise en relation des journalistes du quotidien avec des experts de l'éducation tandis que le journal consacre une page hebdomadaire à des sujets d'éducation : elle permet d'apporter un éclairage de fond sur des sujets éducatifs d'actualité très variés et de mettre en lumière, auprès des lecteurs, les champs d'action de l'éducation nationale. Ces modalités de communication se sont affinées au fil des ans, en fonction des demandes des lecteurs et usagers ; cette ligne de conduite a permis une amélioration substantielle de la communication institutionnelle, l'académie s'appuyant sur la connaissance des besoins de ses interlocuteurs pour leur apporter les informations qui leur sont nécessaires.

Objectifs de performance

	(premier degré public)	2007	2008	2009	Cible 2014
3 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté					
6.1 Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années		83,4	87,6	88,2	95
6.2 Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du premier degré		71,5	78,8	87,0	100
6.3 Part du volume de formation destinée à la spécialisation des personnels se consacrant à la grande difficulté scolaire ou au handicap		18,8	16,6	23,6	> 25

(premier degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

3 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté				
6.4 Taux de remplacement (conгés de maladie ou de maternité)	93,1	85,0	85,3	96
6.5 Taux de rendement du remplacement	82,7	80,7	79,5	93
6.6 Pourcentage d'enseignants du premier degré titulaires du C2iC2e		3	4	10
4 Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués				
6.7 Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe (%)	82,9	82,3	82,5	> 85
6.8 Proportion d'écoles de une à trois classes (public)	25,8	25,6	25,4	23

(second degré public) 2007 2008 2009 Cible 2014

6 Disposer d'un potentiel de personnels (enseignement, éducation, orientation) qualitativement adapté					
6.9 Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années	69,1	72,5	74,0	> 80	
6.10 Taux de remplacement (conгés de maladie ou de maternité)	96,6	96,5	97,0	99	
6.11 Taux de rendement du remplacement	80,5	86,9	88,6	93	
6.12 Proportion des enseignants qui enseignent au collège au moins deux matières	7,4	9,1	8,9	12	
6.13 Nombre d'établissements qui disposent d'un espace numérique de travail (ENT)	8	12	21	300	
6.14 Pourcentage d'enseignants du second degré titulaires du C2iC2e			3	10	
7 Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués					
6.15 Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupe)	85,6	85,5	86,4	88	
6.16 Pourcentage d'établissements à faibles effectifs (moins de 200 élèves)	collèges	4,3	4,3	4,3	3
	LP	2,1	2,1	2,1	2
	total	7,4	7,3	7,9	< 7
	en collège	3,0	2,8	3,1	
6.17 Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes inférieurs ou égaux à 10 élèves	en SEGPA	31,0	27,3	29,8	
	en LP	14,6	15,7	17,2	
	en LEGT	6,8	6,5	6,8	
	en CPGE	9,8	7,9	9,9	
	en STS	13,8	12,3	13,0	

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

(premier et second degrés – enseignement privé) 2007 2008 2009 Cible 2014
5 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté

6.18 Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les enseignants du premier degré	77,5	23,3	42,8	80
6.19 Proportion d'écoles de une à trois classes	14,6	14,1	8,9	

(soutien de la politique de l'éducation nationale – public) 2007 2008 2009 Cible 2014
1 Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

	diplôme national du brevet	1,9	2,0	1,6	1,5
6.20 Coût des examens des élèves et étudiants par candidat présent (en euros)	CAP – BEP	25,6	24,2	21,8	< 20
	baccalauréats ¹				
	BTS	138	134	116	< 115

3 Optimiser les moyens des fonctions support

6.21 Dépenses de fonctionnement par agent (en euros)	3235	2923	2562	< 2500	
6.22 Nombre annuel de connexions au site académique (en millions)	8,41	7,38		15	
6.23 Nombre de dispositifs institutionnels d'accompagnement spécifique (DIAS) dans le second degré	145	118	200	< 250	
6.24 Part du droit individuel à la formation (DIF) dans la formation continue des personnels				5	
6.25 Pourcentage d'agents mobilisant leur DIF	premier degré			5	
	second degré			5	
6.26 Proportion d'actions de formation académiques intégrant la formation à distance			2	20	
6.27 Evolution du pyramidage statutaire de l'académie (attachés, SASU, adjoints dans les services académiques et établissements scolaires du second degré – en %)	catégorie A	15,3	15,6	15,5	17
	catégorie B	32,8	34,4	34,0	35
	catégorie C	51,8	50,1	50,5	48

¹ indicateur en cours de vérification

en couleur, indicateurs d'initiative académique sources : cf. p. 84

Documents et liens utiles

Documents

Sources des indicateurs de performance du projet d'académie

- en consultation et téléchargement sur le site académique ([votre académie > les publications académiques > le projet d'académie 2011-2014](#))

Projets annuels de performance académique (PAPA)

- en consultation et téléchargement sur le site académique ([votre académie > les publications académiques > le projet d'académie 2011-2014](#))

Rapport annuel de performance académique (RAPA)

- en consultation et téléchargement sur le site académique ([votre académie > les publications académiques > le projet d'académie 2011-2014](#))

Etat de l'académie

- diffusion très large auprès de la communauté éducative et des partenaires de l'académie (*version papier*)
(*il est possible d'en demander un ou plusieurs exemplaires – dans la limite des stocks disponibles – auprès du cabinet du recteur – communication*)
- en consultation et téléchargement sur le site académique ([votre académie > les publications académiques](#))

Livret d'accueil

- diffusion très large auprès de la communauté éducative et des partenaires de l'académie (*version papier*)
(*il est possible d'en demander un ou plusieurs exemplaires – dans la limite des stocks disponibles – auprès du cabinet du recteur – communication*)
- en consultation et téléchargement sur le site académique ([votre académie > les publications académiques](#))

Plan académique de formation

- en consultation et téléchargement sur le site académique ([concours & carrières > travailler dans l'éducation > votre formation continue > plan académique de formation](#))

Liens



aix-marseille

rectorat

place lucien paye
13621 aix-en-provence cedex 1

thématique

l'éducation nationale dans l'académie d'aix-marseille

titre du document

aix-marseille – le projet d'académie 2011-2014

directeur de publication

jean-paul de gaudemar
recteur de l'académie
chancelier des universités

rédaction

les services académiques

coordination rédactionnelle, mise en page

cabinet du recteur – communication
publication gratuite

impression

spi imprimerie, septèmes
5 000 exemplaires

